



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Procès-verbal de l'élection du troisième vice-président

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d' «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de droits de vote : 242

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Etaients présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Le Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PATEY

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SERGENT,

Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSEFANT, Guy PIAT, Sébastien SLOVAK, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Claude CHARRON, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAUT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAUT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHAISSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Un appel à candidatures aux postes de troisième vice-président, huitième vice-président, dixième vice-président, quinzième vice-président, et à quatre postes de membres du Bureau, a été adressé à l'ensemble des délégués du Comité syndical le 23 décembre 2019. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, les candidatures devaient parvenir au siège du Syndicat au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'élection, soit le mardi 7 janvier 2020 au plus tard.

Monsieur Rémy Coopman a proposé sa candidature au poste de troisième vice-président.

Il a été rappelé qu'en application de l'article 18-3 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, le vote a lieu sous la présidence du Président au scrutin secret, et à la majorité absolue au premier tour. Si aucun

candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour et au second tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Claude Boutet, Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection du troisième vice-président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	220
Nombre d'abstentions	22
Majorité absolue	111

Monsieur Rémy Coopman a obtenu 220 (deux-cent-vingt) suffrages.

Monsieur Rémy Coopman ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance (assesseur)

Philippe PATEY



Le Président

Jean-Claude BOUTET

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_007-AU



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Procès-verbal de l'élection du huitième vice-président

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d' «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de droits de vote : 242

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Étaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Le Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PATEY

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LEBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer

POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, A. RIGAUD, Claude SLO, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSEF, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAULT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAULT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHAISSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Un appel à candidatures aux postes de troisième vice-président, huitième vice-président, dixième vice-président, quinzième vice-président, et à quatre postes de membres du Bureau, a été adressé à l'ensemble des délégués du Comité syndical le 23 décembre 2019. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, les candidatures devaient parvenir au siège du Syndicat au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'élection, soit le mardi 7 janvier 2020 au plus tard.

Monsieur Maurice Ramblière a proposé sa candidature au poste de huitième vice-président.

Il a été rappelé qu'en application de l'article 18-3 du Règlement intérieur d'aux de Vienne-Siveer, le vote a lieu sous la présidence du Président au scrutin secret, et à la majorité absolue. Si un candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour et au second tour, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Claude Boutet, Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection du huitième vice-président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	202
Nombre d'abstentions	40
Majorité absolue	102

Monsieur Maurice Ramblière a obtenu 202 (deux-cent-deux) suffrages.

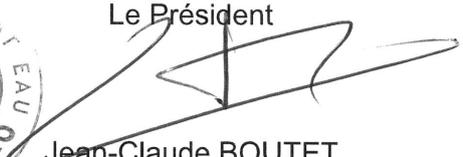
Monsieur Maurice Ramblière ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé huitième vice-président et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance (assesseur)


Philippe PATEY



Le Président


Jean-Claude BOUTET

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_08-AU

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Procès-verbal de l'élection du dixième vice-président

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d' «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de droits de vote : 242

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Etaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Le Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PATEY

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LEBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SERGENT,

Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSEF, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAULT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAULT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHASSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Un appel à candidatures aux postes de troisième vice-président, huitième vice-président, dixième vice-président, quinzième vice-président, et à quatre postes de membres du Bureau, a été adressé à l'ensemble des délégués du Comité syndical le 23 décembre 2019. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, les candidatures devaient parvenir au siège du Syndicat au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'élection, soit le mardi 7 janvier 2020 au plus tard.

Monsieur Christian Chaplain a proposé sa candidature au poste de dixième vice-président.

Il a été rappelé qu'en application de l'article 18-3 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, le vote a lieu sous la présidence du Président au scrutin secret, et à la majorité absolue au premier tour. Si aucun

candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour et au second tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Claude Boutet, Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection du dixième vice-président.

1^{er} tour de scrutin :

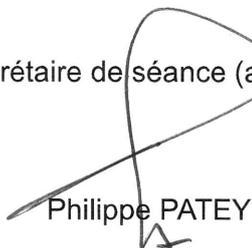
Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	201
Nombre d'abstentions	41
Majorité absolue	101

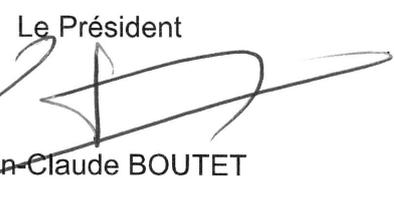
Monsieur Christian Chaplain a obtenu 201 (deux-cent-un) suffrages.

Monsieur Christian Chaplain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé dixième vice-président et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance (assesseur)


Philippe PATEY

Le Président


Jean-Claude BOUTET

 SYNDICAT EAU de Vienne ASSISEMENT siveer

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_09-AU



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Procès-verbal de l'élection du quinzième vice-président

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d' «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Nombre de droits de vote : 242

Etaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Le Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PATEY

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SERGENT,

Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSEFANT, Guy PIAT, Serge SLOAN, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Olympe GUYOT, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAULT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAULT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHASSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Un appel à candidatures aux postes de troisième vice-président, huitième vice-président, dixième vice-président, quinzième vice-président, et à quatre postes de membres du Bureau, a été adressé à l'ensemble des délégués du Comité syndical le 23 décembre 2019. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, les candidatures devaient parvenir au siège du Syndicat au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'élection, soit le mardi 7 janvier 2020 au plus tard.

Monsieur Gérard Sardet a proposé sa candidature au poste de quinzième vice-président.

Il a été rappelé qu'en application de l'article 18-3 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, le vote a lieu sous la présidence du Président au scrutin secret, et à la majorité absolue au premier tour. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour et au second tour, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Claude Boutet, Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection du quinzième vice-président.

1^{er} tour de scrutin :

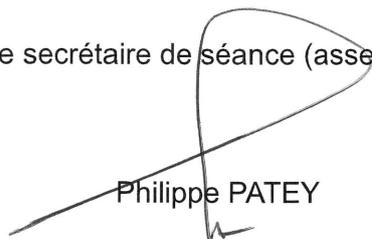
Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	185
Nombre d'abstentions	57
Majorité absolue	93

Monsieur Gérard Sardet a obtenu 185 (cent-quatre-vingt-cinq) suffrages.

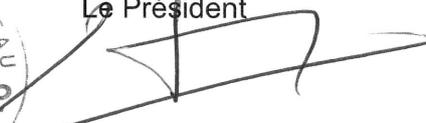
Monsieur Gérard Sardet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quinzième vice-président et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance (assesseur)


Philippe PATEY



Le Président


Jean-Claude BOUTET

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_10-AU

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne – Siveer »**

Procès-verbal de l'élection de membre du Bureau (3/12)

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d' «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de droits de vote : 242

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Etaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Le Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PATEY

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LEBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer

POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SLOVAK, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSEF, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAUT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicole VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAUT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHASSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Un appel à candidatures aux postes de troisième vice-président, huitième vice-président, dixième vice-président, quinzième vice-président, et à quatre postes de membres du Bureau, a été adressé à l'ensemble des délégués du Comité syndical le 23 décembre 2019. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, les candidatures devaient parvenir au siège du Syndicat au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'élection, soit le mardi 7 janvier 2020 au plus tard.

Monsieur François Audoux a proposé sa candidature au poste de membre du Bureau (3/12).

Il a été rappelé qu'en application de l'article 18-3 du Règlement intérieur a lieu sous la présidence du Président au scrutin secret, et à la majorité absolue le candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour et au second tour, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Claude Boutet, Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection au poste de membre du Bureau (3/12).

1^{er} tour de scrutin :

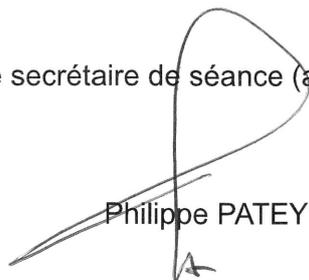
Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	201
Nombre d'abstentions	41
Majorité absolue	102

Monsieur François Audoux a obtenu 201 (deux-cent-un) suffrages.

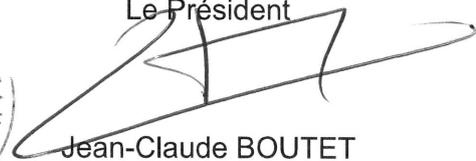
Monsieur François Audoux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau syndical et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance (assesseur)


Philippe PATEY



Le Président


Jean-Claude BOUTET

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_11-AU



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Procès-verbal de l'élection de membre du Bureau (5/12)

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d' «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de droits de vote : 242

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Etaients présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Le Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PATEY

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LEBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer

POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SLO, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSEFF, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAULT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUEAU, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAULT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHAISSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtellerauld et de la communauté d'agglomération Grand Châtellerauld, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtellerauld.



Un appel à candidatures aux postes de troisième vice-président, huitième vice-président, dixième vice-président, quinzième vice-président, et à quatre postes de membres du Bureau (3/12; 5/12; 11/12 et 12/12), a été adressé à l'ensemble des délégués du Comité syndical le 23 décembre 2019. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, les candidatures devaient parvenir au siège du Syndicat au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'élection, soit le mardi 7 janvier 2020 au plus tard.

Monsieur Roland Latu a proposé sa candidature au poste de membre du Bureau (5/12).

Il a été rappelé qu'en application de l'article 18-3 du Règlement intérieur d'Affiché le 05/02/2020
a lieu sous la présidence du Président au scrutin secret, et à la majorité absolue. Le candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour et au second tour, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Claude Boutet, Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection au poste de membre du Bureau (5/12).

1^{er} tour de scrutin :

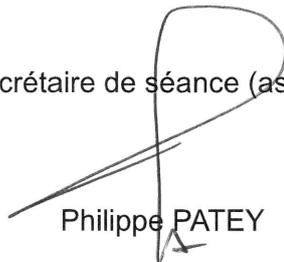
Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	197
Nombre d'abstentions	45
Majorité absolue	99

Monsieur Roland Latu a obtenu 197 (cent-quatre-vingt-dix-sept) suffrages.

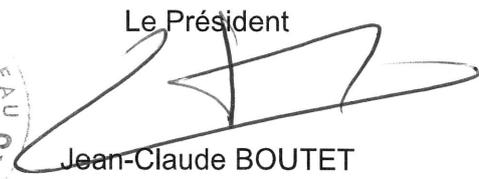
Monsieur Roland Latu ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau syndical et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance (assesseur)


Philippe PATEY



Le Président


Jean-Claude BOUTET

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_12-AU

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Procès-verbal de l'élection de membre du Bureau (11/12)

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d' «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de droits de vote : 242

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Étaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Le Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PATEY

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SERGENT,

Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSEF, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAULT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAULT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHASSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Un appel à candidatures aux postes de troisième vice-président, huitième vice-président, dixième vice-président, quinzième vice-président, et à quatre postes de membre du Bureau (3/12; 5/12; 11/12 et 12/12), a été adressé à l'ensemble des délégués du Comité syndical le 23 décembre 2019. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, les candidatures devaient parvenir au siège du Syndicat au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'élection, soit le mardi 7 janvier 2020 au plus tard.

Quatre délégués ont proposé leur candidature au poste de membre du Bureau (11/12) :

- Monsieur Jean-Claude Bonnet, délégué de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut,

- Ernest Colin, délégué de la Communauté de communes Vienne & Montmorillon,
- Patrick Maillou, délégué de la Communauté de communes des Vallées du Clain,
- Françoise Micault, déléguée de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Il a été rappelé qu'en application de l'article 18-3 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, le vote a lieu sous la présidence du Président au scrutin secret, et à la majorité absolue au premier tour. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour et au second tour, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Claude Boutet, Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection au poste de membre du Bureau (11/12).

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	232
Nombre d'abstentions	10
Majorité absolue	117

Jean-Claude Bonnet	68
Ernest Colin	120
Patrick Maillou	7
Françoise Micault	37

Monsieur Jean-Claude Bonnet a obtenu 68 (soixante-huit) suffrages.

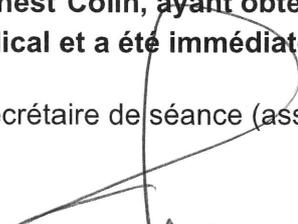
Monsieur Ernest Colin a obtenu 120 (cent-vingt) suffrages.

Monsieur Patrick Maillou a obtenu 7 (sept) suffrages.

Madame Françoise Micault a obtenu 37 (trente-sept) suffrages).

Monsieur Ernest Colin, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau syndical et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance (assesseur)


Philippe PATEY



Le Président


Jean-Claude BOUTET

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_13-AU



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Procès-verbal de l'élection de membre du Bureau (12/12)

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d' «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de droits de vote : 242

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Etaients présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Le Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PATEY

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LEBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SERGENT,

Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSERAND, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Claude FRANÇOISE DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAUT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALÉ, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP, Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAUT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHAISSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Un appel à candidatures aux postes de troisième vice-président, huitième vice-président, dixième vice-président, quinzième vice-président, et à quatre postes de membres du Bureau (3/12; 5/12; 11/12 et 12/12), a été adressé à l'ensemble des délégués du Comité syndical le 23 décembre 2019. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, les candidatures devaient parvenir au siège du Syndicat au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'élection, soit le mardi 7 janvier 2020 au plus tard.

Deux délégués ont proposé leur candidature au poste de membre du Bureau (12/12) :

- Monsieur Jean-Claude Bonnet, délégué de la Communauté de communes de Châtellerault,
- Françoise Micault, déléguée de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Il a été rappelé qu'en application de l'article 18-3 du Règlement intérieur d'Eaux de Vienne-Siveer, le vote a lieu sous la présidence du Président au scrutin secret, et à la majorité absolue au premier tour. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour et au second tour, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Claude Boutet, Président, a invité le Comité syndical à procéder à l'élection au poste de membre du Bureau (12/12)

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre d'inscrits	400
Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	220
Nombre d'abstentions	22
Majorité absolue	111

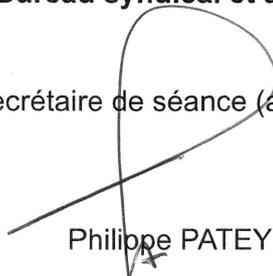
Jean-Claude Bonnet	136
Françoise Micault	84

Monsieur Jean-Claude Bonnet a obtenu 136 (cent-trente-six) suffrages.

Madame Françoise Micault a obtenu 84 (quatre-vingt-quatre) suffrages.

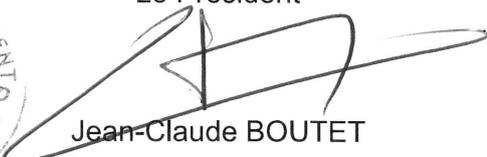
Monsieur Jean-Claude Bonnet, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau syndical et a été immédiatement installé.

Le secrétaire de séance (assesseur)


Philippe PATEY



Le Président


Jean-Claude BOUTET

Publié le 05. 02. 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_14-AU

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d'«Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Nombre de droits de vote : 242

Délibération n°1

Objet : Budget Primitif 2020 - Administration Générale

Etaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAUT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD,

Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SERGENT, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSERONT, Guy PIAT, Serge BIANOR, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAUT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicole VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAUT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHASSIEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtellerauld et de la communauté d'agglomération Grand Châtellerauld, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtellerauld.

Vu la délibération du Comité syndical en date du 19 décembre 2019, relative aux orientations budgétaires pour l'année 2020,

Le Président présente au Comité syndical les propositions du Budget primitif Administration générale de l'exercice 2020, dont le détail figure en annexe de la présente délibération.

Le montant total des crédits inscrits s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses : 13 000,00 €
Recettes : 13 000,00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 702 500,00 €
Recettes: 1 702 500,00 €

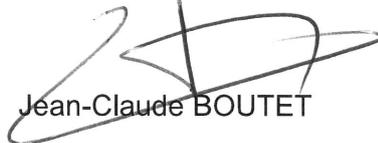
Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
242	31	187	24

Après avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2020-Administration générale.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,




Jean-Claude BOUTET

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_01-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004910400017

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Poitiers

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	27
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	29

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE
Principal

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 702 500,00	1 702 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 702 500,00	1 702 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	13 000,00	13 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		13 000,00	13 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 715 500,00	1 715 500,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	167 100,00	0,00	298 165,00	298 165,00	298 165,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 163 700,00	0,00	1 245 335,00	1 245 335,00	1 245 335,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00	0,00	146 000,00	146 000,00	146 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 470 800,00	0,00	1 689 500,00	1 689 500,00	1 689 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 478 800,00	0,00	1 689 500,00	1 689 500,00	1 689 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	13 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
TOTAL		1 491 800,00	0,00	1 702 500,00	1 702 500,00	1 702 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 702 500,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 491 800,00	0,00	1 702 500,00	1 702 500,00	1 702 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 491 800,00	0,00	1 702 500,00	1 702 500,00	1 702 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 491 800,00	0,00	1 702 500,00	1 702 500,00	1 702 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 491 800,00	0,00	1 702 500,00	1 702 500,00	1 702 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 702 500,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	13 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
	Total des dépenses d'équipement	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

13 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle	Affiché le VOTE (3)	510 (- PAR + vote) ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_01-DE
TOTAL		13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	13 000,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	298 165,00		298 165,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 245 335,00		1 245 335,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	146 000,00		146 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	13 000,00	13 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 689 500,00	13 000,00	1 702 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 702 500,00
--	---------------------

=

1 702 500,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	13 000,00		13 000,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		13 000,00	0,00	13 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00
---	------------------

=

13 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 702 500,00		1 702 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 702 500,00	0,00	1 702 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 702 500,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		13 000,00	13 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	13 000,00	13 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	167 100,00	298 165,00	298 165,00
60611	Eau et assainissement	300,00	300,00	300,00
60612	Energie - Electricité	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60613	Chauffage urbain	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	3 700,00	3 700,00	3 700,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	600,00	600,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	7 000,00	15 000,00	15 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	7 000,00	7 000,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	5 950,00	5 950,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	600,00	600,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	400,00	13 000,00	13 000,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	8 500,00	8 500,00
6226	Honoraires	50 000,00	103 000,00	103 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	7 000,00	7 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	400,00	400,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	0,00	64 400,00	64 400,00
6251	Voyages et déplacements	14 000,00	6 080,00	6 080,00
6256	Missions	0,00	600,00	600,00
6257	Réceptions	40 600,00	11 620,00	11 620,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 065,00	8 065,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	150,00	150,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 163 700,00	1 245 335,00	1 245 335,00
6218	Autre personnel extérieur	8 100,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	5 700,00	7 300,00	7 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 200,00	2 900,00	2 900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 200,00	12 300,00	12 300,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 300,00	1 700,00	1 700,00
64111	Rémunération principale titulaires	559 300,00	444 800,00	444 800,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 000,00	10 600,00	10 600,00
64118	Autres indemnités titulaires	130 000,00	177 100,00	177 100,00
64131	Rémunérations non tit.	52 000,00	125 900,00	125 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	7 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	74 100,00	107 700,00	107 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	123 600,00	170 800,00	170 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	5 100,00	5 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 200,00	4 735,00	4 735,00
6472	Prestations familiales directes	52 000,00	53 000,00	53 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	86 000,00	87 000,00	87 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	800,00	800,00
6488	Autres charges	27 000,00	33 600,00	33 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 000,00	146 000,00	146 000,00
6531	Indemnités	132 000,00	132 000,00	132 000,00
6532	Frais de mission	0,00	7 000,00	7 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	7 000,00	7 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 470 800,00	1 689 500,00	1 689 500,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	8 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 478 800,00	1 689 500,00	1 689 500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	13 000,00	13 000,00	13 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 000,00	13 000,00	13 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 491 800,00	1 702 500,00	1 702 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 702 500,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 491 800,00	1 702 500,00	1 702 500,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	1 491 800,00	1 702 500,00	1 702 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 491 800,00	1 702 500,00	1 702 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 491 800,00	1 702 500,00	1 702 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 491 800,00	1 702 500,00	1 702 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 702 500,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
162	Opération d'équipement n° 162 (5)	13 000,00	13 000,00	13 000,00
Total des dépenses d'équipement		13 000,00	13 000,00	13 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 000,00	13 000,00	13 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		13 000,00	13 000,00	13 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	13 000,00	13 000,00	13 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00	6 000,00
28184	Mobilier	7 000,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		13 000,00	13 000,00	13 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 000,00	13 000,00	13 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENT DES SERVICES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 361,82	a 0,00	13 000,00	b 13 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	798,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	798,93	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 562,89	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 573,20	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2184	Mobilier	15 589,69	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-13 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses d'investissement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes d'investissement	0											

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0											

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0											
RAR N-1 et reports	0											
Total cumulé recettes de fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE - Principal - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9		
											services urbains, environnement	économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0											
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE - Principal - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	<small>9</small> <small>services urbains, économique</small> <small>environnement</small>	
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	--

Affiché le

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_01-DE

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 000,00	III 13 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		13 000,00	13 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00
28184	Mobilier	7 000,00	7 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 13 000,00
Solde	V = IV – II (6) 13 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	0,00	19,00	14,00	1,00	15,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,00	0,00	21,00	16,00	1,00	17,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM		0.00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ADMINISTRATION GENERALE
 BP 2020

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
6472	Amicale du personnel Eaux de Vienne-Siveer	Subvention annuelle (convention cadre pluriannuelle 2018-2020)	Amicale du personnel Eaux de Vienne-Siveer	Association	53 000 €
6474	CNAS	Versement aux œuvres sociales	CNAS	Association	67 000 €
				TOTAL	120 000 €

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d'«Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Nombre de droits de vote : 242

Délibération n°2

Objet : Budget Primitif 2020 - Eau potable

Etaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain

RIGAUD, Claude SERGENT, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSERONT, Guy PIAT, Serge BIANOR, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAUT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUEAU, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAUT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHASSIEU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Vu la délibération n°2 du Comité syndical en date du 19 décembre 2019, relative aux orientations budgétaires pour l'année 2020,

Le Président présente au Comité syndical les propositions du Budget primitif - Eau Potable pour l'exercice 2020, dont le détail figure en annexe de la présente délibération.

Le montant total des crédits inscrits s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses : 30 593 000,00 €

Recettes : 30 593 000,00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 47 860 000,00 €

Recettes: 47 860 000,00 €

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
242	24	203	15

Après avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2020 - Eau potable.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,




Jean-Claude BOUTET

Publié le 05 02 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_02-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004910400025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Tresorerie de Poitiers

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	46
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	48
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	52
A3.2 - Etalement des provisions	53
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	54
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	55
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	57
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	58
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	59

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	60
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	64
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	65
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47 860 000,00	47 860 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		47 860 000,00	47 860 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	30 593 000,00	30 593 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		30 593 000,00	30 593 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	78 453 000,00	78 453 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 007 180,00	0,00	11 683 495,00	11 683 495,00	11 683 495,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 246 400,00	0,00	14 613 874,00	14 613 874,00	14 613 874,00
014	Atténuations de produits	4 310 000,00	0,00	4 375 000,00	4 375 000,00	4 375 000,00
65	Autres charges de gestion courante	688 600,00	0,00	363 000,00	363 000,00	363 000,00
Total des dépenses de gestion des services		30 252 180,00	0,00	31 035 369,00	31 035 369,00	31 035 369,00
66	Charges financières	1 700 000,00	0,00	1 766 950,00	1 766 950,00	1 766 950,00
67	Charges exceptionnelles	1 130 000,00	0,00	1 232 881,00	1 232 881,00	1 232 881,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	224 000,00		429 000,00	429 000,00	429 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		33 306 180,00	0,00	34 464 200,00	34 464 200,00	34 464 200,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 766 495,00		3 601 000,00	3 601 000,00	3 601 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 675 325,00		9 794 800,00	9 794 800,00	9 794 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		12 441 820,00		13 395 800,00	13 395 800,00	13 395 800,00
TOTAL		45 748 000,00	0,00	47 860 000,00	47 860 000,00	47 860 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 860 000,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000 000,00	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 473 400,00	0,00	43 281 000,00	43 281 000,00	43 281 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	106 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des recettes de gestion des services		41 619 400,00	0,00	44 466 000,00	44 466 000,00	44 466 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	324 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	582 600,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		42 526 000,00	0,00	44 716 000,00	44 716 000,00	44 716 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 222 000,00		3 144 000,00	3 144 000,00	3 144 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 222 000,00		3 144 000,00	3 144 000,00	3 144 000,00
TOTAL		45 748 000,00	0,00	47 860 000,00	47 860 000,00	47 860 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 860 000,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	10 251 800,00
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	17 317 500,00	0,00	21 545 000,00	21 545 000,00	21 545 000,00
Total des dépenses d'équipement		17 317 500,00	0,00	21 545 000,00	21 545 000,00	21 545 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 190 000,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	19 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses financières		5 210 500,00	0,00	5 504 000,00	5 504 000,00	5 504 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		22 528 000,00	0,00	27 049 000,00	27 049 000,00	27 049 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 222 000,00		3 144 000,00	3 144 000,00	3 144 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 722 000,00		3 544 000,00	3 544 000,00	3 544 000,00
TOTAL		26 250 000,00	0,00	30 593 000,00	30 593 000,00	30 593 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 593 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 308 180,00	0,00	16 797 200,00	16 797 200,00	16 797 200,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 308 180,00	0,00	16 797 200,00	16 797 200,00	16 797 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 308 180,00	0,00	16 797 200,00	16 797 200,00	16 797 200,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 766 495,00		3 601 000,00	3 601 000,00	3 601 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 675 325,00		9 794 800,00	9 794 800,00	9 794 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 941 820,00		13 795 800,00	13 795 800,00	13 795 800,00
TOTAL		26 250 000,00	0,00	30 593 000,00	30 593 000,00	30 593 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 593 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISION
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

10 201 000,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 683 495,00		11 683 495,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 613 874,00		14 613 874,00
014	Atténuations de produits	4 375 000,00		4 375 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	363 000,00		363 000,00
66	Charges financières	1 766 950,00	0,00	1 766 950,00
67	Charges exceptionnelles	1 232 881,00	10 000,00	1 242 881,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	429 000,00	9 784 800,00	10 213 800,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 601 000,00	3 601 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	34 464 200,00	13 395 800,00	47 860 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 860 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 537 000,00	1 537 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	21 545 000,00		21 545 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	62 000,00	62 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	1 945 000,00	1 945 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 000,00		4 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	27 049 000,00	3 544 000,00	30 593 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 593 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 010 000,00		1 010 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	43 281 000,00		43 281 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		1 607 000,00	1 607 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	130 000,00		130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00		45 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 537 000,00	1 537 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	250 000,00	0,00	250 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		44 716 000,00	3 144 000,00	47 860 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 860 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 797 200,00	0,00	16 797 200,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	400 000,00	400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		9 784 800,00	9 784 800,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		3 601 000,00	3 601 000,00
Recettes d'investissement – Total		16 797 200,00	13 795 800,00	30 593 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 593 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	12 007 180,00	11 683 495,00	11 683 495,00
60224	Fournitures de magasin	950 000,00	1 103 000,00	1 103 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	745 000,00	750 000,00	750 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	155 000,00	160 000,00	160 000,00
605	Achats d'eau	30 000,00	10 000,00	10 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 855 500,00	1 800 740,00	1 800 740,00
6062	Produits de traitement	380 000,00	534 400,00	534 400,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	173 000,00	180 500,00	180 500,00
6064	Fournitures administratives	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6066	Carburants	410 000,00	384 000,00	384 000,00
6068	Autres matières et fournitures	818 400,00	925 700,00	925 700,00
6071	Compteurs	995 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	1 627 775,00	1 604 025,00	1 604 025,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	10 500,00	10 500,00
6135	Locations mobilières	126 000,00	214 100,00	214 100,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	4 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	25 000,00	57 000,00	57 000,00
61551	Entretien matériel roulant	252 000,00	270 000,00	270 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 000,00	35 500,00	35 500,00
6156	Maintenance	347 750,00	410 750,00	410 750,00
6161	Multirisques	155 625,00	180 000,00	180 000,00
6168	Autres	1 500,00	2 800,00	2 800,00
617	Etudes et recherches	140 000,00	160 000,00	160 000,00
618	Divers	149 460,00	255 850,00	255 850,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	9 000,00	13 000,00	13 000,00
6226	Honoraires	58 000,00	152 100,00	152 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	34 000,00	34 000,00
6228	Divers	460 000,00	307 800,00	307 800,00
6231	Annonces et insertions	47 000,00	56 900,00	56 900,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	14 450,00	14 450,00
6238	Divers	146 670,00	217 650,00	217 650,00
6241	Transports sur achats	4 000,00	9 500,00	9 500,00
6251	Voyages et déplacements	29 000,00	15 740,00	15 740,00
6256	Missions	0,00	5 640,00	5 640,00
6257	Réceptions	53 000,00	92 650,00	92 650,00
6261	Frais d'affranchissement	112 000,00	103 200,00	103 200,00
6262	Frais de télécommunications	370 000,00	193 000,00	193 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	68 000,00	90 000,00	90 000,00
6287	Remboursements de frais	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6288	Autres	19 000,00	63 000,00	63 000,00
63512	Taxes foncières	100 000,00	115 000,00	115 000,00
6356	Redevances occupat° domaine public	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
6378	Autres taxes et redevances	4 500,00	4 500,00	4 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 246 400,00	14 613 874,00	14 613 874,00
6218	Autre personnel extérieur	186 075,00	34 000,00	34 000,00
6331	Versement de transport	25 475,00	32 710,00	32 710,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	31 550,00	39 030,00	39 030,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	137 300,00	163 160,00	163 160,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	18 875,00	23 390,00	23 390,00
6411	Salaires, appointements, commissions	7 223 850,00	7 502 490,00	7 502 490,00
6413	Primes et gratifications	1 729 650,00	2 189 830,00	2 189 830,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	28 000,00	28 000,00
6415	Supplément familial	103 600,00	120 200,00	120 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 133 975,00	1 515 690,00	1 515 690,00
6452	Cotisations aux mutuelles	49 800,00	54 000,00	54 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 679 400,00	1 912 860,00	1 912 860,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	61 350,00	94 984,00	94 984,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	5 400,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	135 200,00	73 200,00	73 200,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	39 000,00	37 100,00	37 100,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	64 500,00	70 000,00	70 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	26 000,00	20 560,00	20 560,00
648	Autres charges de personnel	595 400,00	702 670,00	702 670,00
014	Atténuations de produits (7)	4 310 000,00	4 375 000,00	4 375 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	3 660 000,00	3 925 000,00	3 925 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	450 000,00	450 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	650 000,00		
65	Autres charges de gestion courante	688 600,00	363 000,00	363 000,00
6531	Indemnités élus	100 000,00	107 000,00	107 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	490 000,00	200 000,00	200 000,00
6542	Créances éteintes	92 600,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		30 252 180,00	31 035 369,00	31 035 369,00
66	Charges financières (b) (8)	1 700 000,00	1 766 950,00	1 766 950,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 702 700,00	1 769 850,00	1 769 850,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-26 700,00	-28 900,00	-28 900,00
6688	Autre	24 000,00	26 000,00	26 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 130 000,00	1 232 881,00	1 232 881,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	920 000,00	427 500,00	427 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	200 000,00	805 381,00	805 381,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	224 000,00	429 000,00	429 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	224 000,00	429 000,00	429 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		33 306 180,00	34 464 200,00	34 464 200,00
023	Virement à la section d'investissement	2 766 495,00	3 601 000,00	3 601 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	9 675 325,00	9 794 800,00	9 794 800,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	125 000,00	10 000,00	10 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 550 325,00	9 784 800,00	9 784 800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 441 820,00	13 395 800,00	13 395 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 441 820,00	13 395 800,00	13 395 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 748 000,00	47 860 000,00	47 860 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 860 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	348 400,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-377 300,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-28 900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 000 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	745 000,00	750 000,00	750 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	155 000,00	160 000,00	160 000,00
64198	Autres remboursements	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	82 000,00	82 000,00	82 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 473 400,00	43 281 000,00	43 281 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	22 798 000,00	25 314 500,00	25 314 500,00
70118	Autres ventes d'eau	546 000,00	600 000,00	600 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	3 878 000,00	4 008 000,00	4 008 000,00
704	Travaux	830 000,00	880 000,00	880 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	455 400,00	605 400,00	605 400,00
7064	Locations de compteurs	9 731 000,00	9 485 900,00	9 485 900,00
7068	Autres prestations de services	1 015 000,00	732 200,00	732 200,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	950 000,00	1 305 000,00	1 305 000,00
7087	Remboursement de frais	270 000,00	350 000,00	350 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	106 000,00	130 000,00	130 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	106 000,00	130 000,00	130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00	45 000,00	45 000,00
7588	Autres	40 000,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		41 619 400,00	44 466 000,00	44 466 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	324 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	120 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	200 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	582 600,00	250 000,00	250 000,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	582 600,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		42 526 000,00	44 716 000,00	44 716 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 222 000,00	3 144 000,00	3 144 000,00
722	Immobilisations corporelles	1 612 000,00	1 607 000,00	1 607 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 610 000,00	1 537 000,00	1 537 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 222 000,00	3 144 000,00	3 144 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		45 748 000,00	47 860 000,00	47 860 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	47 860 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.



(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
139	Opération d'équipement n° 139 (5)	573 900,00	588 500,00	588 500,00
162	Opération d'équipement n° 162 (5)	430 550,00	1 554 340,00	1 554 340,00
169	Opération d'équipement n° 169 (5)	152 050,00	182 860,00	182 860,00
171	Opération d'équipement n° 171 (5)	30 000,00	0,00	0,00
172	Opération d'équipement n° 172 (5)	90 000,00	38 500,00	38 500,00
177	Opération d'équipement n° 177 (5)	0,00	0,00	0,00
180	Opération d'équipement n° 180 (5)	0,00	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	891 000,00	375 800,00	375 800,00
196	Opération d'équipement n° 196 (5)	0,00	0,00	0,00
197	Opération d'équipement n° 197 (5)	0,00	0,00	0,00
1981	Opération d'équipement n° 1981 (5)	0,00	0,00	0,00
201801	Opération d'équipement n° 201801 (5)	0,00	0,00	0,00
211	Opération d'équipement n° 211 (5)	0,00	0,00	0,00
990	Opération d'équipement n° 990 (5)	15 150 000,00	18 805 000,00	18 805 000,00
Total des dépenses d'équipement		17 317 500,00	21 545 000,00	21 545 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 500,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 190 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
1641	Emprunts en euros	4 910 000,00	5 220 000,00	5 220 000,00
1681	Autres emprunts	280 000,00	280 000,00	280 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	19 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses financières		5 210 500,00	5 504 000,00	5 504 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		22 528 000,00	27 049 000,00	27 049 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	3 222 000,00	3 144 000,00	3 144 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 610 000,00	1 537 000,00	1 537 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	583 000,00	510 000,00	510 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	35 000,00	35 000,00	35 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	20 000,00	20 000,00	20 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	705 000,00	705 000,00	705 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	250 000,00	250 000,00	250 000,00
Charges transférées		1 612 000,00	1 607 000,00	1 607 000,00
21561	Service de distribution d'eau	62 000,00	62 000,00	62 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 550 000,00	1 545 000,00	1 545 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	400 000,00	400 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 722 000,00	3 544 000,00	3 544 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		26 250 000,00	30 593 000,00	30 593 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 593 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	13 308 180,00	16 797 200,00	16 797 200,00
1641	Emprunts en euros	13 308 180,00	16 797 200,00	16 797 200,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 308 180,00	16 797 200,00	16 797 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		13 308 180,00	16 797 200,00	16 797 200,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 766 495,00	3 601 000,00	3 601 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	9 675 325,00	9 794 800,00	9 794 800,00
21311	Bâtiments d'exploitation	125 000,00	10 000,00	10 000,00
2801	Frais d'établissement	8 000,00	3 000,00	3 000,00
28031	Frais d'études	130 000,00	165 000,00	165 000,00
28033	Frais d'insertion	206,00	300,00	300,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	167 000,00	160 000,00	160 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	18 000,00	20 000,00	20 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 200,00	1 200,00	1 200,00
28128	Aménagement Autres terrains	830,00	1 000,00	1 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	912 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
281315	Bâtiments administratifs	40 000,00	40 000,00	40 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	22 000,00	23 000,00	23 000,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	32 000,00	55 000,00	55 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	50 000,00	50 000,00	50 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	16 000,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	4 169 169,00	4 500 000,00	4 500 000,00
28154	Matériel industriel	110 000,00	122 000,00	122 000,00
28155	Outillage industriel	500,00	500,00	500,00
281561	Service de distribution d'eau	2 000 000,00	1 781 800,00	1 781 800,00
28157	Aménagement matériel industriel	26 420,00	26 000,00	26 000,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	0,00	2 000,00	2 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	20 000,00	17 000,00	17 000,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	50 000,00	40 000,00	40 000,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	30 000,00	27 000,00	27 000,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	700 000,00	700 000,00	700 000,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	300 000,00	300 000,00	300 000,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
28181	Installations générales, agencements	12 000,00	15 000,00	15 000,00
28182	Matériel de transport	350 000,00	360 000,00	360 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	75 000,00	65 000,00	65 000,00
28184	Mobilier	35 000,00	35 000,00	35 000,00
28188	Autres	200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		12 441 820,00	13 395 800,00	13 395 800,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	400 000,00	400 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		12 941 820,00	13 795 800,00	13 795 800,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 250 000,00	30 593 000,00	30 593 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			+
		RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
			+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
			=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 593 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 139 (1)
LIBELLE : MATERIEL DE TRANSPORT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 144 487,40	a 0,00	588 500,00	b 588 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 144 487,40	0,00	588 500,00	588 500,00	0,00
2154	Matériel industriel	5 584,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	3 138 903,40	0,00	588 500,00	588 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-588 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)**

**LIBELLE : EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT
INFORMATIQUE EQUIPEMENT SECURITE EQUIPEMENTS DES SERVICES DEEST EQUIPEMENTS DES
SERVICES DET EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT
INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT DES SERVICES DAFIC EQUIPEMENT
SECURITE EQUIPEMENTS DES SERVICES DEEST EQUIPEMENTS DES SERVICES DET EQUIPEMENT
INFORMATIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 455 430,67	a 0,00	1 554 340,00	b 1 554 340,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	233 713,97	0,00	189 910,00	189 910,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	233 713,97	0,00	176 910,00	176 910,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 221 716,70	0,00	1 364 430,00	1 364 430,00	0,00
2154	Matériel industriel	720 418,93	0,00	197 000,00	197 000,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	0,00	987 800,00	987 800,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 135,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	417 502,90	0,00	150 630,00	150 630,00	0,00
2184	Mobilier	81 659,53	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-1 554 340,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 169 (1)
LIBELLE : PROJETS INFORMATIQUES-TELEGESTION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		269 938,05	a 0,00	182 860,00	b 182 860,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	251 696,65	0,00	40 810,00	40 810,00	0,00
2031	Frais d'études	21 188,88	0,00	10 500,00	10 500,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	230 507,77	0,00	30 310,00	30 310,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 241,40	0,00	142 050,00	142 050,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 241,40	0,00	142 050,00	142 050,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-182 860,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 171 (1)
LIBELLE : SYSTEME INTEGRE FACTURATION GRC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		257 301,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	257 301,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	257 301,28	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 172 (1)
LIBELLE : NOUVEAU LOGICIEL DE FACTURATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		27 990,00	a 0,00	38 500,00	b 38 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	27 990,00	0,00	38 500,00	38 500,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	27 990,00	0,00	38 500,00	38 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-38 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 177 (1)
LIBELLE : DIVERS BATIMENTS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		304 880,94	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	219 765,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	219 765,46	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	85 115,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	78 690,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 424,50	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 180 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		167 867,44	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	161 559,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	161 559,94	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 307,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 307,50	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)**

LIBELLE : AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY TRAVAUX DU SIEGE AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY TRAVAUX DU SIEGE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		51 029,25	a 0,00	375 800,00	b 375 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34 083,46	0,00	375 800,00	375 800,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	34 083,46	0,00	375 800,00	375 800,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 945,79	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	11 900,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 045,50	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-375 800,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 196 (1)
LIBELLE : REHABILITATION LOCAUX DU SIEGE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 910 973,39	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	36 114,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	36 114,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	178 537,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	61 388,93	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	117 148,29	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 696 321,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 631 038,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	60 943,48	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 197 (1)
LIBELLE : CENTER PARCS - STATION EAU****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 296,59	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	37 296,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	37 296,59	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1981 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION CENTRE DE LOUDUN****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		610 208,70	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	610 208,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	610 208,70	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 200 (1)
LIBELLE : FORAGE DE COUSSAY LES BOIS - REPARATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201801 (1)
LIBELLE : TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		23 424,54	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	23 424,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	23 424,54	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 211 (1)
LIBELLE : RENFORCEMENT SYSTEME INFORMATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		331 825,47	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	331 825,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	331 825,47	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 990 (1)
LIBELLE : TRAVAUX INVEST DES COMITES LOCAUX****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		39 475 828,61	a 0,00	18 805 000,00	b 18 805 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	416 256,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	416 256,95	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 227 933,70	0,00	362 000,00	362 000,00	0,00
2111	Terrains nus	1 222 165,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	362 000,00	362 000,00	0,00
21311	Bâtiments d'exploitation	5 768,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	37 831 637,96	0,00	18 443 000,00	18 443 000,00	0,00
2313	Constructions	4 980 533,50	0,00	18 443 000,00	18 443 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	32 272 962,08	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	578 142,38	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-18 805 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					86 667 791,50									
1641 Emprunts en euros (total)					86 667 791,50									
00021110022	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2007	158 000,00	F		4,050	4,050	EUR	A	P	N	A-1
00061127310	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/04/2008		15/04/2009	210 000,00	F		4,620	4,620	EUR	A	P	N	A-1
00069973500	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2010	45 000,00	F		4,420	4,420	EUR	A	P	N	A-1
00078315520	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/04/2008		15/11/2011	201 000,00	F		3,630	3,630	EUR	A	P	N	A-1
00090755430	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	25/11/2011		15/09/2013	100 000,00	F		5,090	5,090	EUR	A	C	N	A-1
00091027039	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	13/03/2012		15/01/2013	220 000,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00091157033	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	19/03/2012		15/02/2013	126 000,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00091158344	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	02/07/2012		15/12/2012	300 000,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00091218200	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/04/2012		15/01/2013	100 000,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00091652670	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2013	598 750,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00092040779	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	12/07/2012		15/02/2013	750 000,00	R	EURIBOR	3,200	3,200	EUR	T	C	N	A-1
00092144218	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	25/11/2011		15/03/2013	50 000,00	F		4,490	4,490	EUR	T	C	N	A-1
00092960681	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	28/03/2012		15/06/2013	124 000,00	F		4,490	4,490	EUR	T	C	N	A-1
002694192Z	CREDIT FONCIER (EMPRUNT)			17/04/2015	225 000,00	F		4,480	4,480	EUR	A	P	N	A-1
0061127196	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/04/2008		15/06/2009	338 000,00	F		4,620	4,620	EUR	A	P	N	A-1
064454C	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF			30/12/2009	300 000,00	R	EURIBOR	2,920	2,920	EUR	A	P	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
08065904	BANQUE POPULAIRE VAL FRANCE			07/05/2013	140 000,00	F		4,300	4,300	EUR	A	P	N	A-1
090546	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/09/2010	350 000,00	R	EURIBOR	1,200	1,200	EUR	T	C	N	A-1
10000022362	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	23/06/2013		15/02/2014	500 000,00	F		4,290	4,290	EUR	T	P	N	A-1
10000027591	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	11/04/2013		15/02/2014	1 130 000,00	R	EURIBOR	2,380	2,380	EUR	T	C	N	A-1
10000125453	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2017	68 500,00	F		2,110	2,110	EUR	A	P	N	A-1
10000125458	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2017	68 500,00	F		2,450	2,450	EUR	A	P	N	A-1
10000204323	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/04/2017	345 000,00	F		1,380	1,380	EUR	T	P	N	A-1
10000729089	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/08/2019	700 000,00	F		1,610	1,610	EUR	T	P	N	A-1
10278368110010042806	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			05/01/2012	200 000,00	F		4,330	4,330	EUR	M	P	N	A-1
11891603	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			30/11/2011	100 000,00	F		4,700	4,700	EUR	T	P	N	A-1
11891606	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			14/05/2014	130 000,00	F		3,870	3,870	EUR	T	P	N	A-1
1214417	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	12/01/2012		01/08/2012	600 000,00	R	LEP	4,040	4,040	EUR	T	C	N	A-1
1237056	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	13/11/2012		01/01/2014	600 000,00	F		3,920	3,920	EUR	A	P	N	A-1
1237165	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/10/2012		01/01/2014	1 163 250,00	F		3,920	3,920	EUR	A	P	N	A-1
1297035	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)			01/01/2010	161 000,00	F		4,710	4,710	EUR	A	P	N	A-1
1315572	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	24/02/2014		01/01/2018	1 500 000,00	R	LIVA	1,750	1,750	EUR	T	C	N	A-1
13706842	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2002	72 413,28	F		5,550	5,550	EUR	A	P	N	A-1
1803492	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/12/2001	60 979,61	R	EURIBOR	5,040	5,040	EUR	T	P	N	A-1
1804315/20300231	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			16/07/2004	437 000,00	F		4,840	4,840	EUR	A	P	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1805861	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			29/12/2005	180 000,00	F		3,550	3,550	EUR	S	P	N	A-1	
1806352	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/03/2007	120 000,00	F		3,970	3,970	EUR	T	P	N	A-1	
1806670/13335	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	14/11/2007		21/12/2007	500 000,00	F		4,410	4,410	EUR	T	P	N	A-1	
20054540	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/07/2016		15/10/2016	2 775 955,00	F		2,800	2,800	EUR	T	P	N	A-1	
20115103	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			05/01/2019	200 000,00	F		1,500	1,500	EUR	T	C	N	A-1	
20200030	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			20/05/2002	23 172,00	V	EURIBOR	3,540	3,540	EUR	T	P	N	A-1	
36811 00020054550	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	09/07/2013		17/07/2013	1 000 000,00	F		3,250	3,250	EUR	T	P	N	A-1	
45136811 00020054553	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	16/01/2010		30/04/2010	170 000,00	F		3,990	3,990	EUR	T	P	N	A-1	
45182731892T	CREDIT FONCIER (EMPRUNT)	30/10/2008		30/01/2009	450 000,00	F		5,110	5,110	EUR	T	P	N	A-1	
49385	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	05/04/2016		01/06/2017	176 000,00	F		1,500	1,500	EUR	A	P	N	A-1	
5039187	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	05/06/2014		01/07/2015	1 050 000,00	R	LIVA	2,250	2,250	EUR	A	C	N	A-1	
5047824	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	20/08/2014		01/11/2015	630 000,00	R	LIVA	1,000	1,000	EUR	A	C	N	A-1	
5047825	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	453 750,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1	
5047827	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	947 750,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1	
5047830	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	450 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1	
5062739	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)			01/01/2016	2 770 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1	
5063109	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	18/09/2014		01/02/2015	55 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	

EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU - EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_02-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
5063113	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/11/2014		01/04/2015	88 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
5063120	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	16/09/2014		01/02/2015	150 000,00	R	LIVA	1,980	1,980	EUR	T	C	N	A-1	
5063128	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/10/2014		01/03/2015	150 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
5064349	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	25/09/2014		01/03/2015	625 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
5064351	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	02/10/2014		01/04/2015	380 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
5143260	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	14/06/2016		01/09/2019	4 250 000,00	F	LIVA	1,500	1,500	EUR	A	C	N	A-1	
5167053	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	29/11/2016		01/04/2018	8 500 000,00	F		1,640	1,640	EUR	T	P	N	A-1	
5653133	CAISSE EPARGNE			05/01/2019	60 000,00	F		1,030	1,030	EUR	M	C	N	A-1	
80845773	CREDIT AGRICOLE			15/12/2010	500 000,00	F		3,060	3,060	EUR	M	P	N	A-1	
8513620	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/12/2008	265 000,00	F		4,810	4,810	EUR	T	P	N	A-1	
8746176/13335	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	09/12/2010		05/01/2011	1 000 000,00	F		3,160	3,160	EUR	T	C	N	A-1	
8757884	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/04/2013	100 000,00	F		3,520	3,520	EUR	T	P	N	A-1	
9085074	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/01/2013	65 000,00	F		4,460	4,460	EUR	T	P	N	A-1	
9103087	CAISSE EPARGNE			05/02/2013	250 000,00	F		4,620	4,620	EUR	T	P	N	A-1	
9654896	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/07/2016	50 000,00	F		2,610	2,610	EUR	T	P	N	A-1	
9803230	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	30/09/2016		30/12/2016	8 825 027,99	F		3,110	3,110	EUR	T	P	N	A-1	
A3309051	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			13/02/2002	137 204,12	R	EURIBOR	2,930	2,930	EUR	T	P	N	A-1	
A3309664	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/11/2009	100 000,00	R	EURIBOR	2,230	2,230	EUR	T	P	N	A-1	
A33100Gi - 9801979	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			14/06/2001	150 000,00	F		2,600	2,600	EUR	T	P	N	A-1	
A3315001- Eau	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/03/2016	80 000,00	F		2,330	2,330	EUR	T	P	N	A-1	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
A331714C	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	20/12/2017		07/05/2018	750 000,00	F	LIVA	0,900	0,900	EUR	T	C	N	A-1	
A331714D	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	20/12/2017		30/03/2019	5 000 000,00	F	LIVA	0,950	0,950	EUR	T	C	N	A-1	
CO9242	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/10/2016		03/01/2017	15 239 871,80	F		2,820	2,820	EUR	T	C	N	A-1	
LT089164	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2012	987 954,36	F		4,990	4,990	EUR	T	C	N	A-1	
LT089226	CACIB			15/09/2012	163 799,99	F		1,290	1,290	EUR	T	C	N	A-1	
MIN283461EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2002	343 010,28	F	EURIBOR	4,350	4,350	EUR	T	P	N	B-1	
MIN513639EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/10/2010	130 000,00	R		1,430	1,430	EUR	T	C	N	A-1	
MIN522281	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	21/11/2017		01/10/2018	4 300 000,00	F		1,600	1,600	EUR	T	C	N	A-1	
MON280980EUR	LA BANQUE POSTALE			05/11/2013	250 000,00	F		3,790	3,790	EUR	M	P	N	A-1	
MON283463EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/01/2014	51 125,48	F		2,060	2,060	EUR	T	P	N	A-1	
MON283464EUR	DEXIA (EMPRUNT)	06/12/2013		01/01/2014	120 481,13	F		2,000	2,000	EUR	T	P	N	A-1	
MON283465EUR	DEXIA (EMPRUNT)	20/06/2013		01/10/2013	489 760,83	F		1,970	1,970	EUR	T	P	N	A-1	
MON283467EUR	DEXIA (EMPRUNT)	06/11/2013		01/01/2014	67 984,50	F		1,950	1,950	EUR	T	P	N	A-1	
MON503072	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)			01/11/2013	52 100,00	F		3,380	3,380	EUR	T	P	N	A-1	
MON506220EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)	01/01/2015		01/01/2016	69 000,00	F		2,330	2,330	EUR	A	C	N	A-1	
MON506221EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)	31/12/2014		01/01/2016	1 250 000,00	F		2,960	2,960	EUR	A	P	N	A-1	
MON508616EUR	DEXIA (EMPRUNT)	03/10/2003		01/02/2004	93 000,00	F		4,490	4,490	EUR	T	P	N	A-1	
MON509975EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)	01/08/2016		01/11/2016	4 156 851,13	F		3,250	3,250	EUR	T	C	N	A-1	
MON512369EUR/0513057	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)			01/03/2005	107 000,00	F		4,250	4,250	EUR	T	P	N	A-1	
MON513378EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL (EMPRUNT)			29/09/2006	100 000,00	F		4,170	4,170	EUR	A	P	N	A-1	
MON513383EU	DEXIA (EMPRUNT)			22/03/2002	185 000,00	F		5,320	5,320	EUR	A	C	N	A-1	
MON513496EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/06/2005	175 000,00	F		3,900	3,900	EUR	T	P	N	A-1	
MON513625EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)			16/07/2013	150 000,00	F		3,610	3,610	EUR	T	P	N	A-1	
MON514542	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2005	86 600,00	F		4,430	4,430	EUR	T	P	N	A-1	
MON515697EUR	DEXIA (EMPRUNT)			28/12/2006	1 000 000,00	F		3,900	3,900	EUR	A	P	N	A-1	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
MON515698EUR	DEXIA (EMPRUNT)	19/11/2007		15/12/2008	500 000,00	F		4,600	4,600	EUR	T	P	N	A-1	
MON523051	DEXIA (EMPRUNT)	02/07/2015		01/09/2015	1 000 000,00	F		3,050	3,050	EUR	A	P	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					4 465 288,59										
1681 Autres emprunts (total)					4 465 288,59										
090437602	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	18/03/2011		30/11/2014	876 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
090437703	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	15/03/2011		30/11/2014	564 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
110225803	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	11/05/2012		31/08/2014	446 174,14	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
110235102	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/05/2016	522 960,85	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
120050202	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/12/2014	218 153,60	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
120250803	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			30/09/2015	1 156 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
120278002	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			30/04/2015	682 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					91 133 080,09										

Envoyé en préfecture le 05/02/2020
Reçu en préfecture le 05/02/2020
Affiché le 
ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_02-DE

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		67 289 266,24					4 901 133,62	1 580 184,76	0,00	347 955,22
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		67 289 266,24					4 901 133,62	1 580 184,76	0,00	347 955,22
00021110022	N	0,00	A-1	111 402,96	16,99	F		4,050	4 680,89	4 511,82	0,00	180,09
00061127310	N	0,00	A-1	117 932,34	8,99	F		4,620	10 863,82	5 448,47	0,00	3 562,84
00069973500	N	0,00	A-1	32 502,54	15,36	F		4,420	1 573,21	1 436,61	0,00	901,87
00078315520	N	0,00	A-1	93 455,39	5,99	F		3,630	14 221,15	3 392,43	0,00	365,30
00090755430	N	0,00	A-1	53 333,31	7,99	F		5,090	6 666,67	2 714,67	0,00	692,80
00091027039	N	0,00	A-1	117 333,24	7,99	F		4,890	14 666,68	5 468,64	0,00	1 045,92
00091157033	N	0,00	A-1	67 200,00	7,99	F		4,890	8 400,00	3 132,04	0,00	359,42
00091158344	N	0,00	A-1	155 000,00	7,95	F		4,890	20 000,00	7 212,76	0,00	275,06
00091218200	N	0,00	A-1	53 333,24	7,99	F		4,890	6 666,68	2 485,74	0,00	475,42
00091652670	N	0,00	A-1	319 333,33	7,99	F		4,890	39 916,66	14 883,43	0,00	2 846,56
00092040779	N	0,00	A-1	400 000,00	7,99	R	EURIBOR	2,680	50 000,00	10 065,00	0,00	1 172,50
00092144218	N	0,00	A-1	26 666,76	7,99	F		4,490	3 333,32	1 141,21	0,00	43,65
00092960681	N	0,00	A-1	68 199,91	8,45	F		4,490	8 266,68	2 922,99	0,00	112,13
002694192Z	N	0,00	A-1	197 315,26	20,29	F		4,480	6 302,84	8 987,05	0,00	6 097,44
0061127196	N	0,00	A-1	189 814,91	8,99	F		4,620	17 485,57	8 769,45	0,00	4 312,54
064454C	N	0,00	A-1	132 905,16	4,99	R	EURIBOR	2,920	21 184,37	465,17	0,00	389,93
08065904	N	0,00	A-1	103 678,51	13,34	F		4,300	6 118,77	4 458,18	0,00	2 715,14
090546	N	0,00	A-1	181 660,00	9,70	R	EURIBOR	0,139	17 720,00	195,03	0,00	8,95
10000022362	N	0,00	A-1	423 456,13	18,99	F		4,290	14 773,01	17 930,72	0,00	2 191,57
10000027591	N	0,00	A-1	858 800,00	18,99	R	EURIBOR	1,842	45 200,00	15 111,22	0,00	1 873,32
10000125453	N	0,00	A-1	56 460,49	12,95	F		2,110	4 183,70	1 191,32	0,00	0,00
10000125458	N	0,00	A-1	60 214,99	17,95	F		2,450	2 898,08	1 475,27	0,00	0,00
10000204323	N	0,00	A-1	303 007,52	17,08	F		1,380	15 668,75	4 100,65	0,00	0,00
10000729089	N	0,00	A-1	685 101,74	19,62	F		1,610	30 158,01	10 848,67	0,00	0,00
10278368110010042806	N	0,00	A-1	109 444,92	7,01	F		4,330	13 682,51	4 469,53	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
11891603	N	0,00	A-1	79 546,30	16,91	F		4,700	3 137,00	3 683,92	0,00	0,00
11891606	N	0,00	A-1	103 567,59	14,36	F		3,870	5 436,87	3 929,81	0,00	0,00
1214417	N	0,00	A-1	300 000,00	7,58	R	LEP	2,600	40 000,00	7 410,00	0,00	1 107,89
1237056	N	0,00	A-1	400 462,41	8,99	F		3,920	37 965,09	15 698,13	0,00	14 170,42
1237165	N	0,00	A-1	776 396,48	8,99	F		3,920	74 491,95	30 801,56	0,00	27 472,90
1297035	N	0,00	A-1	33 362,85	1,99	F		4,710	16 297,61	1 571,39	0,00	801,52
1315572	N	0,00	A-1	1 400 000,00	28,00	R	LIVA	1,750	50 000,00	24 014,85	0,00	5 802,68
13706842	N	0,00	A-1	11 226,51	2,94	F		5,550	5 461,58	623,07	0,00	13,32
1803492	N	0,00	A-1	3 582,17	1,11	R	EURIBOR	0,000	3 582,17	0,00	0,00	0,00
1804315/20300231	N	0,00	A-1	123 118,25	4,53	F		4,840	28 632,95	5 958,92	0,00	2 083,29
1805861	N	0,00	A-1	15 175,71	0,98	F		3,550	15 175,71	405,25	0,00	0,00
1806352	N	0,00	A-1	20 389,80	1,94	F		3,970	9 993,59	661,93	0,00	0,00
1806670/13335	N	0,00	A-1	127 877,88	0,00	F		4,410	40 770,63	4 971,33	0,00	0,00
20054540	N	0,00	A-1	1 957 228,60	6,79	F		2,800	267 221,40	52 012,88	0,00	9 858,38
20115103	N	0,00	A-1	190 000,00	19,04	F		1,500	10 000,00	2 793,76	0,00	0,00
20200030	N	0,00	A-1	2 983,92	2,37	V	EURIBOR	3,530	1 326,24	0,00	0,00	0,00
36811 00020054550	N	0,00	A-1	703 651,74	9,54	F		3,250	62 383,45	22 113,51	0,00	0,00
45136811 00020054553	N	0,00	A-1	103 715,33	10,32	F		3,990	8 363,87	4 014,13	0,00	0,00
45182731892T	N	0,00	A-1	356 154,03	18,99	F		5,110	11 422,22	17 982,91	0,00	2 935,97
49385	N	0,00	A-1	161 722,46	27,41	F		1,500	4 902,66	2 425,84	0,00	1 415,07
5039187	N	0,00	A-1	840 000,00	19,99	R	LIVA	1,750	42 000,00	14 700,00	0,00	8 927,63
5047824	N	0,00	A-1	504 000,00	19,99	R	LIVA	1,750	25 200,00	8 820,00	0,00	1 373,23
5047825	N	0,00	A-1	397 031,25	34,99	R	LIVA	1,750	11 343,75	6 948,05	0,00	1 106,17
5047827	N	0,00	A-1	829 281,25	34,99	R	LIVA	1,750	23 693,75	14 512,42	0,00	2 310,47
5047830	N	0,00	A-1	337 500,00	15,83	R	LIVA	1,750	22 500,00	5 906,25	0,00	903,44
5062739	N	0,00	A-1	2 326 800,00	20,00	R	LIVA	2,000	110 800,00	40 719,00	0,00	44 196,89
5063109	N	0,00	A-1	44 000,00	19,99	R	LIVA	1,750	2 200,00	750,66	0,00	125,66
5063113	N	0,00	A-1	71 280,00	19,99	R	LIVA	1,750	3 520,00	1 216,34	0,00	390,14
5063120	N	0,00	A-1	120 000,00	19,99	R	LIVA	1,750	6 000,00	2 047,24	0,00	324,83
5063128	N	0,00	A-1	120 000,00	19,99	R	LIVA	1,750	6 000,00	2 263,61	0,00	182,31
5064349	N	0,00	A-1	500 000,00	19,99	R	LIVA	1,750	25 000,00	8 530,16	0,00	665,27
5064351	N	0,00	A-1	307 800,00	19,99	R	LIVA	1,750	15 200,00	5 252,41	0,00	1 257,68
5143260	N	0,00	A-1	4 108 333,33	29,66	F	LIVA	1,500	141 666,67	61 625,00	0,00	19 668,06
5167053	N	0,00	A-1	8 010 878,93	23,00	F		1,640	285 813,24	128 836,96	0,00	31 130,04
5653133	N	0,00	A-1	54 000,00	9,01	F		1,030	6 000,00	527,88	0,00	0,00
80845773	N	0,00	A-1	224 921,85	5,95	F		3,060	35 216,77	6 391,43	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
8513620	N	0,00	A-1	90 118,84	3,98	F		4,810	20 940,52	3 960,76	0,00	0,00
8746176/13335	N	0,00	A-1	516 666,57	6,01	F		3,160	66 666,68	15 536,67	0,00	0,00
8757884	N	0,00	A-1	80 959,02	18,25	F		3,520	3 223,84	2 807,52	0,00	0,00
9085074	N	0,00	A-1	39 960,02	8,01	F		4,460	4 254,79	1 711,72	0,00	376,00
9103087	N	0,00	A-1	187 043,65	13,09	F		4,620	10 762,38	8 456,74	0,00	0,00
9654896	N	0,00	A-1	44 798,08	21,53	F		2,610	1 575,36	1 153,89	0,00	235,03
9803230	N	0,00	A-1	7 244 701,26	11,99	F		3,110	519 144,07	219 294,76	0,00	0,00
A3309051	N	0,00	A-1	15 723,77	2,11	R	EURIBOR	0,000	7 861,71	0,52	0,00	0,00
A3309664	N	0,00	A-1	65 571,30	14,89	R	EURIBOR	0,840	3 798,29	543,38	0,00	0,00
A33100Gi - 9801979	N	0,00	A-1	107 367,36	16,44	F		2,600	5 533,17	2 379,83	0,00	0,00
A3315001- Eau	N	0,00	A-1	66 827,77	16,20	F		2,330	3 488,80	1 526,75	0,00	61,49
A331714C	N	0,00	A-1	662 500,00	13,18	F	LIVA	0,900	50 000,00	5 793,75	0,00	811,56
A331714D	N	0,00	A-1	4 750 000,00	18,24	F	LIVA	0,950	250 000,00	44 234,38	0,00	0,00
CO9242	N	0,00	A-1	11 974 184,99	11,00	F		2,820	1 088 562,28	333 344,52	0,00	75 009,81
LT089164	N	0,00	A-1	683 968,44	0,00	F		4,990	37 998,24	34 698,86	0,00	0,00
LT089226	N	0,00	A-1	115 266,63	0,00	F		1,290	6 066,67	1 507,59	0,00	0,00
MIN283461EUR	N	0,00	B-1	59 688,37	2,24	F	EURIBOR	4,350	25 624,93	2 219,34	0,00	374,46
MIN513639EUR	N	0,00	A-1	81 900,00	15,74	R		0,260	5 200,00	217,83	0,00	0,00
MIN522281	N	0,00	A-1	4 031 250,00	19,16	F		1,600	215 000,00	63 210,00	0,00	15 095,39
MON280980EUR	N	0,00	A-1	166 600,14	9,00	F		3,790	15 835,29	6 040,95	0,00	0,00
MON283463EUR	N	0,00	A-1	9 863,09	0,99	F		2,060	7 852,48	143,00	0,00	10,24
MON283464EUR	N	0,00	A-1	23 191,13	0,99	F		2,000	18 465,21	326,42	0,00	23,37
MON283465EUR	N	0,00	A-1	168 505,99	2,75	F		1,970	59 168,09	2 886,06	0,00	532,51
MON283467EUR	N	0,00	A-1	13 115,50	0,99	F		1,950	10 441,87	180,01	0,00	12,89
MON503072	N	0,00	A-1	33 527,48	8,83	F		3,380	3 351,22	1 091,06	0,00	167,16
MON506220EUR	N	0,00	A-1	50 600,00	10,99	F		2,330	4 600,00	1 178,98	0,00	1 068,82
MON506221EUR	N	0,00	A-1	1 097 423,85	19,00	F		2,960	41 007,86	32 483,76	0,00	31 183,05
MON508616EUR	N	0,00	A-1	25 756,01	3,99	F		4,490	6 014,49	1 056,11	0,00	145,27
MON509975EUR	N	0,00	A-1	3 117 638,41	9,83	F		3,250	319 757,76	97 426,20	0,00	14 902,60
MON512369EUR/0513057	N	0,00	A-1	35 724,75	5,15	F		4,250	6 554,02	1 414,78	0,00	99,86
MON513378EUR	N	0,00	A-1	43 372,23	6,73	F		4,170	5 463,07	1 808,62	0,00	0,00
MON513383EU	N	0,00	A-1	18 500,00	2,21	F		5,320	9 250,00	738,16	0,00	0,00
MON513496EUR	N	0,00	A-1	3 828,95	0,41	F		3,900	3 828,95	37,35	0,00	0,00
MON513625EUR	N	0,00	A-1	97 131,55	8,49	F		3,610	9 617,71	3 376,93	0,00	0,00
MON514542	N	0,00	A-1	47 137,20	10,24	F		4,430	3 719,57	2 026,95	0,00	0,00
MON515697EUR	N	0,00	A-1	168 695,04	1,98	F		3,900	82 734,23	6 688,76	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
MON515698EUR	N	0,00	A-1	168 387,34	0,00	F		4,600	39 254,31	7 193,06	0,00	0,00
MON523051	N	0,00	A-1	598 230,22	30,66	F		3,050	85 165,22	18 550,12	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		3 088 658,25					272 590,61	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		3 088 658,25					272 590,61	0,00	0,00	0,00
090437602	N	0,00	A-1	537 280,00	8,99	F		0,000	58 400,00	0,00	0,00	0,00
090437703	N	0,00	A-1	345 920,00	9,99	F		0,000	37 600,00	0,00	0,00	0,00
110225803	N	0,00	A-1	271 849,44	9,99	F		0,000	29 744,94	0,00	0,00	0,00
110235102	N	0,00	A-1	401 463,85	12,99	F		0,000	30 881,83	0,00	0,00	0,00
120050202	N	0,00	A-1	148 373,10	11,99	F		0,000	12 364,43	0,00	0,00	0,00
120250803	N	0,00	A-1	866 058,09	13,74	F		0,000	66 619,85	0,00	0,00	0,00
120278002	N	0,00	A-1	517 713,77	14,99	F		0,000	36 979,56	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		70 377 924,49					5 173 724,23	1 580 184,76	0,00	347 955,22

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN283461EUR	DEXIA (EMPRUNT)	343 010,28	59 688,37	1	20,00				0,00		4,350	2 219,34	0,00	0,08
TOTAL (B)		343 010,28	59 688,37						0,00			2 219,34	0,00	0,08
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		343 010,28	59 688,37						0,00			2 219,34	0,00	0,08

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	105	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	70 318 236,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	59 688,37	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	5	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	10	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	15	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	20	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	30	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	40	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	45	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	50	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	70	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	90	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	99	
L	01-Agencements, aménagements de bâtiments (15 ans)	100	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	5	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	10	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	15	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	20	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	25	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	30	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	40	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	50	
L	01-Agencements, aménagements de terrains (15 ans)	60	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	5	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	6	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	8	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	10	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	15	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	20	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	25	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	30	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	40	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	50	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	70	
L	01-Appareils labo,mat/outillage technique (8 ans)	10	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	10	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	15	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	20	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	25	
L	01-Bât-Electricité/plomb/menuiserie ext (20 ans)	55	
L	01-Bât-menuiserie int/revêtement sols (10 ans)	10	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	40	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	42	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	43	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	45	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	50	
L	01-Bâtiments-Gros oeuvre (40 ans)	60	



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01-Compteurs (15 ans)	5	
L	01-Compteurs (15 ans)	10	
L	01-Compteurs (15 ans)	15	
L	01-Compteurs (15 ans)	20	
L	01-Compteurs (15 ans)	35	
L	01-Compteurs (15 ans)	40	
L	01-Compteurs (15 ans)	60	
L	01-Diagnostics (10 ans)	5	
L	01-Diagnostics (10 ans)	10	
L	01-Diagnostics (10 ans)	15	
L	01-Diagnostics (10 ans)	20	
L	01-Diagnostics (10 ans)	30	
L	01-Diagnostics (10 ans)	40	
L	01-Diagnostics (10 ans)	45	
L	01-Diagnostics (10 ans)	50	
L	01-Diagnostics (10 ans)	55	
L	01-Diagnostics (10 ans)	60	
L	01-Frais études (3 ans)	3	
L	01-Frais études (3 ans)	5	
L	01-Frais études (3 ans)	10	
L	01-Frais études (3 ans)	15	
L	01-Frais études (3 ans)	30	
L	01-Frais études (3 ans)	35	
L	01-Logiciels,licences (5 ans)	5	
L	01-Logiciels,licences (5 ans)	10	
L	01-Logiciels,licences (5 ans)	40	
L	01-Logiciels,licences (5 ans)	60	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	5	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	8	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	10	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	12	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	15	
L	01-Mat industriels, outillages motorisés (5 ans)	50	
L	01-Matériel de bureau-Téléphonie (5 ans)	5	
L	01-Matériel de bureau-Téléphonie (5 ans)	10	
L	01-Matériel de bureau-Téléphonie (5 ans)	15	
L	01-Matériel informatique (5 ans)	4	
L	01-Matériel informatique (5 ans)	5	
L	01-Matériel informatique (5 ans)	10	
L	01-Mobilier de bureau (10 ans)	5	
L	01-Mobilier de bureau (10 ans)	10	
L	01-Mobilier de bureau (10 ans)	20	
L	01-Mobilier de bureau (10 ans)	70	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	5	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	10	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	15	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	20	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	25	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	30	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	34	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	35	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	40	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	45	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	46	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	47	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	48	



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	50	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	51	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	52	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	54	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	55	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	56	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	57	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	58	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	59	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	60	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	70	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	80	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	90	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	100	
L	01-Réseaux d'adduction d'eau (60 ans)	60	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	15	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	5	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	10	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	15	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	20	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	25	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	30	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	35	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	40	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	50	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	56	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	60	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	68	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	70	
L	01-Réservoirs au sol-Equipts,Hors tranche (15 ans)	100	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	5	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	10	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	15	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	20	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	25	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	30	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	32	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	35	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	40	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	45	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	50	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	55	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	56	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	60	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	68	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	69	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	70	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	74	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	76	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	80	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	90	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	99	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	100	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	60	
L	01-Réservoirs au sol-Génie civil (30 ans)	70	
L	01-Terrain	10	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	01-Véhicules légers (8 ans)	5	
L	01-Véhicules légers (8 ans)	8	
L	01-Véhicules légers (8 ans)	10	
L	01-Véhicules lourds (12 ans)	7	
L	01-Véhicules lourds (12 ans)	12	
L	Autres	5	
L	Autres	10	
L	Autres	20	
L	Autres	40	
L	Autres	60	
L	Canalisations	30	
L	Canalisations	40	
L	Installations matériel	10	
L	Mat industriel (Coupe tube,Fusées)	7	
L	MATERIEL	10	
L	Matériel spécifique d'exploitation 2010 réseaux ca	60	
L	Matériel spécifique, réseaux	60	
L	RESEAUX	30	
L	RESEAUX	100	
L	Réseaux	40	
L	Réseaux eau potable	60	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	429 000,00		548 096,00	977 096,00	250 000,00	727 096,00
provision pour créances de plus de 48 mois	429 000,00	20/06/2017	548 096,00	977 096,00	250 000,00	727 096,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	429 000,00		548 096,00	977 096,00	250 000,00	727 096,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Dépréciations des comptes de clients	provision pour créances de plus de 48 mois	977 096,00	3	548 096,00	0,00	429 000,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 041 000,00	I 7 041 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 500 000,00	5 500 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 220 000,00	5 220 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	280 000,00	280 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 541 000,00	1 541 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 537 000,00	1 537 000,00
020	Dépenses imprévues	4 000,00	4 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 041 000,00	0,00	0,00	7 041 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 385 800,00	III 13 385 800,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		13 385 800,00	13 385 800,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2801	Frais d'établissement	3 000,00	3 000,00
28031	Frais d'études	165 000,00	165 000,00
28033	Frais d'insertion	300,00	300,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	160 000,00	160 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	20 000,00	20 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 200,00	1 200,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 000,00	1 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	1 000 000,00	1 000 000,00
281315	Bâtiments administratifs	40 000,00	40 000,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	23 000,00	23 000,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	55 000,00	55 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	50 000,00	50 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	4 500 000,00	4 500 000,00
28154	Matériel industriel	122 000,00	122 000,00
28155	Outillage industriel	500,00	500,00
281561	Service de distribution d'eau	1 781 800,00	1 781 800,00
28157	Aménagement matériel industriel	26 000,00	26 000,00
281725	Terrains bâtis (mise à disposition)	2 000,00	2 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	17 000,00	17 000,00
2817351	Aménagt Bât. d'exploitation (mad)	40 000,00	40 000,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	25 000,00	25 000,00
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	27 000,00	27 000,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	700 000,00	700 000,00
2817561	Service de distribution d'eau (mad)	300 000,00	300 000,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	50 000,00	50 000,00
28181	Installations générales, agencements	15 000,00	15 000,00
28182	Matériel de transport	360 000,00	360 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	65 000,00	65 000,00
28184	Mobilier	35 000,00	35 000,00
28188	Autres	200 000,00	200 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 601 000,00	3 601 000,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
---------------------------------	---	-----------------------------------	-------------------------	-------------

Total ressources propres disponibles	13 385 800,00	0,00	0,00
---	----------------------	-------------	-------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	7 041 000,00
Ressources propres disponibles	IV	13 385 800,00
Solde	V = IV – II (6)	6 344 800,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	7 266 950,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	7 266 950,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	44 716 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	16.25

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
19180-Aménagt Chatel	280 000,00	0,00	280 000,00	0,00	70 000,00	210 000,00
19196-Trx siège orth	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
990 Re -sources	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 138 002,68	361 997,32	0,00
990 Trx invt CL 2018	11 353 977,14	0,00	11 353 977,14	9 318 977,14	2 035 000,00	0,00
990 Trx invt CL 2019	13 950 000,00	0,00	13 950 000,00	4 027 750,35	6 540 357,25	3 381 892,40
990 Usine Preuilly	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	1 754 836,61	2 254 163,39	0,00
990-Sécu Nord Charen	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	0,00	600 000,00	1 500 000,00
990-Trx invt CL 2020	15 782 000,00	0,00	15 782 000,00	0,00	5 000 000,00	10 782 000,00
990-Usines de TT	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	0,00	1 188 000,00	4 812 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		67,00	6,00	73,00	46,02	6,00	52,02
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	8,00	3,00	11,00	9,40	0,00	9,40
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	14,00	0,00	14,00	10,00	0,00	10,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	24,00	3,00	27,00	21,62	2,00	23,62
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	4,00	0,00	4,00	0,00	2,00	2,00
REDACTEUR	B	11,00	0,00	11,00	4,00	1,00	5,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		256,00	2,00	258,00	190,37	19,00	209,37
ADJOINT TECHNIQUE	C	56,00	0,00	56,00	44,00	0,00	44,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	38,00	0,00	38,00	33,00	2,00	35,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	39,00	2,00	41,00	32,37	3,00	35,37
AGENT DE MAITRISE	C	37,00	0,00	37,00	32,00	1,00	33,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	27,00	0,00	27,00	17,00	2,00	19,00
INGENIEUR	A	13,00	0,00	13,00	4,00	3,00	7,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
TECHNICIEN	B	20,00	0,00	20,00	11,00	4,00	15,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	10,00	0,00	10,00	7,00	1,00	8,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	10,00	0,00	10,00	6,00	1,00	7,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		323,00	8,00	331,00	236,39	25,00	261,39

Affiché le
 BUDGETAIRES EN ETPT (4)
 ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_02-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	ADM		0,00	A	CDI
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	TECH		0,00	A	CDI
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	TECH		0,00	A	CDI
AGENT DE MAITRISE	C	TECH		0,00	A	CDI
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	TECH		0,00	A	CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM		0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		0,00	A	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM		0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH		0,00	A	CDI
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM		0,00	A	CDI
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	3-2	CDD
TECHNICIEN	B	TECH		0,00	3-3-1°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	TECH		0,00	3-3-2°	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH		0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		0,00	3-a°	CDD
APPRENTI		OTR		0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_02-DE
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

EAUX DE VIENNE -SIVEER- EAU
 BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
6238	Participation à des rencontres sportives	Valorisation sur des supports de communication et participation des agents	Marathon Poitiers-Futuroscope	Association	2 800 €
6238	Participation à des rencontres sportives		Défi Inter-entreprises	Association	3 850 €
6238	Participation à des rencontres sportives		Les Olympiades de Vivonne	Association	
6238	Participation à des rencontres sportives		Tour de la Vienne	Association	
6238	Participation à des rencontres sportives		X'pédition du Sud Vienne	Association	
6228	Promotion d'un sportif et valorisation Eaux de Vienne	Aide au sportif	Geoffrey Wersy	Sportif	5 000 €
				TOTAL	11 650 €

BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET ANNEXE EAU

DONNEES SYNTHETIQUES
RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE
(EXPRIMEES EN EUROS HT)

I - DEPENSES D'EXPLOITATION / DEPENSES REELLES

Dépenses réelles :

Dépenses totales - Dotation amortissements – Cession d'Actif

47 860 000 – 9 784 800 – 10 000

=

38 065 200€

Dépenses d'exploitation :

Dépenses réelles – Intérêts - Transferts (versement COS)

38 065 200 – 1 766 950 – 107 100

=

36 191 150€

R1 = $\frac{36\,191\,150}{38\,065\,200} = 95\%$

.../...

II - PRODUITS DE L'EXPLOITATION / RECETTES REELLES

Recettes réelles (Recettes totales – Chap 042) :

47 860 000 – 3 149 000

44 711 000€

Produits de l'exploitation : Art 70 **(43 281 000€)**

Déduction faite de la contribution au Budget assainissement **(1 305 000€ + 350 000€)**
= 1 655 000€

41 626 000€

$$R2 = \frac{41\,626\,000}{44\,711\,000} = 93,1\%$$

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT 10 246 800€**

Recettes réelles : 44 711 000€

Dépenses réelles : - 38 065 200€

Autofinancement : + 3 601 000€

III - TRANSFERTS RECUS/ RECETTES REELLES

Transferts reçus : contribution du budget assainissement : **(1305 000€ + 350 000€)**
1 655 000€

$$R3 = \frac{1\,655\,000}{44\,711\,000} = 3,7\%$$

IV - EMPRUNTS / DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT

Dépenses d'équipement brut (20-21-23)

21 545 000€

Emprunts : 16 797 200 €

$$R4 = \frac{21\,545\,000}{16\,797\,200} = 128,2\%$$

V - ENCOURS DE LA DETTE

Périmètre 2019 au 01/01/2019	72 232 184,36€
Capital remboursé en 2019	- 5 049 222,69€
Périmètre 2019 au 31/12/2019	67 182 961,67€
Nx emprunts Intégrations 2020	+ 3 194 962,82€
Périmètre au 01/01/2020	70 377 924,49€

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d'«Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Nombre de droits de vote : 242

Délibération n°3

Objet : Budget Primitif 2020 - Assainissement

Etaients présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain

RIGAUD, Claude SERGENT, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSERONT, Guy PIAT, Serge BIANOR, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAUT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAUT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHASSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Vu la délibération du Comité syndical en date du 19 décembre 2019, relative aux orientations budgétaires pour l'année 2020,

Le Président présente au Comité syndical les propositions du Budget primitif - Assainissement pour l'exercice 2020, dont le détail figure en annexe de la présente délibération.

Le montant total des crédits inscrits s'établit comme suit :

Investissement :

Dépenses : 24 179 000,00 €
Recettes : 24 179 000,00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 27 081 000,00 €
Recettes: 27 081 000,00 €

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
242	22	210	10

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2020 - assainissement.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,


Jean-Claude BOUTET



Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

DONNEES SYNTHETIQUES

RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

(EXPRIMEES EN EUROS HT)

I - DEPENSES D'EXPLOITATION / DEPENSES REELLES

Dépenses réelles :

Dépenses totales - Dotation amortissements – Cession D'Actif

$$27\,081\,000 - 9\,646\,172 - 5\,000 =$$

17 429 828€

Dépenses d'exploitation :

Dépenses réelles – Intérêts - Transferts (versement COS)

$$17\,429\,828 - 1\,531\,300 - 37\,900$$

=

15 860 628€

$$R1 = \frac{15\,860\,628}{17\,429\,828} = 91\%$$

.../...

II - PRODUITS DE L'EXPLOITATION / RECETTES REELLES

Recettes réelles (Recettes Totales - 042 opération d'ordre

27 081 000 – 3 660 000

23 421 000€

Produits de l'exploitation : Art 70 **(22 426 020€)**

22 426 020€

$$R2 = \frac{22\,426\,020}{23\,421\,000} = 95,7\%$$

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 7 854 672€

Recettes réelles : 23 421 000€

Dépenses réelles : - 17 429 828€

Autofinancement : + 1 863 500€

III - TRANSFERTS RECUS/ RECETTES REELLES

Transferts reçus : sans objet pas de transfert reçus

R3 = 0

IV - EMPRUNTS / DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT

Dépenses d'équipement brut (20-21-23)

15 346 000 €

Emprunts : 12 364 329€

$$R4 = \frac{12\,364\,329}{15\,346\,000} = 80,6\%$$

V - ENCOURS DE LA DETTE

Périmètre 2019

(En cours de transfert dans les bases EDV)

Périmètre 2019 actualisé au 01/01/2019

Capital remboursé en 2019

Périmètre 2019 au 31/12/2019

Nx emprunts Intégrations 2020

Périmètre au 01/01/2020

35 657 819,67€

38 402 166,80€

- 3 089 994,80€

35 312 172,00€

+16 895 690,48€

52 207 862,48€

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20004910400033	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Tresorerie de Poitiers

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	32
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	52
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	53
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	56
A3.2 - Etalement des provisions	57
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	58
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	59
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	61
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	62
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	63

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	64
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	67
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	68
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 081 000,00	27 081 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	27 081 000,00	27 081 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	24 179 000,00	24 179 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	24 179 000,00	24 179 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	51 260 000,00	51 260 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 991 000,00	0,00	6 333 113,00	6 333 113,00	6 333 113,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 366 713,00	0,00	5 081 516,00	5 081 516,00	5 081 516,00
014	Atténuations de produits	546 000,00	0,00	1 389 800,00	1 389 800,00	1 389 800,00
65	Autres charges de gestion courante	1 139 000,00	0,00	625 000,00	625 000,00	625 000,00
Total des dépenses de gestion des services		12 042 713,00	0,00	13 429 429,00	13 429 429,00	13 429 429,00
66	Charges financières	1 302 900,00	0,00	1 531 300,00	1 531 300,00	1 531 300,00
67	Charges exceptionnelles	295 000,00	0,00	391 600,00	391 600,00	391 600,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	60 000,00		214 000,00	214 000,00	214 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 700 613,00	0,00	15 566 329,00	15 566 329,00	15 566 329,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 148 500,00		1 863 500,00	1 863 500,00	1 863 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 070 887,00		9 651 171,00	9 651 171,00	9 651 171,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 219 387,00		11 514 671,00	11 514 671,00	11 514 671,00
TOTAL		20 920 000,00	0,00	27 081 000,00	27 081 000,00	27 081 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

27 081 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	57 674,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 804 126,00	0,00	22 426 020,00	22 426 020,00	22 426 020,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 094 000,00	0,00	671 480,00	671 480,00	671 480,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes de gestion des services		17 966 800,00	0,00	23 193 500,00	23 193 500,00	23 193 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	234 200,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	97 000,00		207 500,00	207 500,00	207 500,00
Total des recettes réelles d'exploitation		18 298 000,00	0,00	23 421 000,00	23 421 000,00	23 421 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 622 000,00		3 660 000,00	3 660 000,00	3 660 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 622 000,00		3 660 000,00	3 660 000,00	3 660 000,00
TOTAL		20 920 000,00	0,00	27 081 000,00	27 081 000,00	27 081 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

27 081 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	7 854 671,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	10 642 358,00	0,00	15 346 000,00	15 346 000,00	15 346 000,00
	Total des dépenses d'équipement	10 642 358,00	0,00	15 346 000,00	15 346 000,00	15 346 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00	0,00	4 860 000,00	4 860 000,00	4 860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	32 642,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
	Total des dépenses financières	3 232 642,00	0,00	4 873 000,00	4 873 000,00	4 873 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 875 000,00	0,00	20 219 000,00	20 219 000,00	20 219 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 622 000,00		3 660 000,00	3 660 000,00	3 660 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 022 000,00		3 960 000,00	3 960 000,00	3 960 000,00
	TOTAL	16 897 000,00	0,00	24 179 000,00	24 179 000,00	24 179 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 179 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 277 613,00	0,00	12 364 329,00	12 364 329,00	12 364 329,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	9 277 613,00	0,00	12 364 329,00	12 364 329,00	12 364 329,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 277 613,00	0,00	12 364 329,00	12 364 329,00	12 364 329,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 148 500,00		1 863 500,00	1 863 500,00	1 863 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 070 887,00		9 651 171,00	9 651 171,00	9 651 171,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 619 387,00		11 814 671,00	11 814 671,00	11 814 671,00
	TOTAL	16 897 000,00	0,00	24 179 000,00	24 179 000,00	24 179 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 179 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISION
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 333 113,00		6 333 113,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 081 516,00		5 081 516,00
014	Atténuations de produits	1 389 800,00		1 389 800,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	625 000,00		625 000,00
66	Charges financières	1 531 300,00	0,00	1 531 300,00
67	Charges exceptionnelles	391 600,00	5 000,00	396 600,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	214 000,00	9 646 171,00	9 860 171,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 863 500,00	1 863 500,00
	Dépenses d'exploitation – Total	15 566 329,00	11 514 671,00	27 081 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 081 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 840 000,00	2 840 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 860 000,00	0,00	4 860 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	15 346 000,00		15 346 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	13 000,00		13 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	20 219 000,00	3 960 000,00	24 179 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 179 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	56 000,00		56 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	22 426 020,00		22 426 020,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		820 000,00	820 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	671 480,00		671 480,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00		40 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	2 840 000,00	2 860 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	207 500,00	0,00	207 500,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		23 421 000,00	3 660 000,00	27 081 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 081 000,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 364 329,00	0,00	12 364 329,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		9 646 171,00	9 646 171,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 863 500,00	1 863 500,00
Recettes d'investissement – Total		12 364 329,00	11 814 671,00	24 179 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 179 000,00
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 991 000,00	6 333 113,00	6 333 113,00
60224	Fournitures de magasin	43 200,00	40 000,00	40 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	933 600,00	853 500,00	853 500,00
6062	Produits de traitement	185 500,00	255 000,00	255 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	68 800,00	45 000,00	45 000,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	175 000,00	180 000,00	180 000,00
6068	Autres matières et fournitures	331 000,00	349 000,00	349 000,00
611	Sous-traitance générale	3 289 100,00	3 140 628,00	3 140 628,00
6132	Locations immobilières	2 000,00	4 500,00	4 500,00
6135	Locations mobilières	21 500,00	25 100,00	25 100,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	33 000,00	33 000,00
61551	Entretien matériel roulant	75 000,00	123 700,00	123 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 200,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	174 425,00	132 000,00	132 000,00
6161	Multirisques	60 125,00	50 000,00	50 000,00
6168	Autres	16 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	100 000,00	160 000,00	160 000,00
618	Divers	50 250,00	56 750,00	56 750,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 500,00	5 050,00	5 050,00
6226	Honoraires	30 000,00	99 500,00	99 500,00
6228	Divers	93 000,00	46 000,00	46 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	2 100,00	2 100,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	3 600,00	3 600,00
6238	Divers	24 500,00	43 675,00	43 675,00
6241	Transports sur achats	1 500,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	7 250,00	6 110,00	6 110,00
6257	Réceptions	18 000,00	65 600,00	65 600,00
6261	Frais d'affranchissement	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6262	Frais de télécommunications	101 250,00	82 000,00	82 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	19 000,00	30 000,00	30 000,00
6287	Remboursements de frais	800,00	350 000,00	350 000,00
6288	Autres	6 000,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	49 000,00	50 000,00	50 000,00
6358	Autres droits	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6378	Autres taxes et redevances	3 000,00	800,00	800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 366 713,00	5 081 516,00	5 081 516,00
6218	Autre personnel extérieur	2 025,00	36 000,00	36 000,00
6331	Versement de transport	4 425,00	6 490,00	6 490,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 750,00	9 470,00	9 470,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 900,00	46 710,00	46 710,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 613,00	5 710,00	5 710,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 933 175,00	3 217 380,00	3 217 380,00
6413	Primes et gratifications	455 550,00	591 270,00	591 270,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	5 600,00	5 600,00
6415	Supplément familial	18 900,00	28 100,00	28 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	261 025,00	338 210,00	338 210,00
6452	Cotisations aux mutuelles	7 600,00	7 600,00	7 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	445 600,00	528 490,00	528 490,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 050,00	14 566,00	14 566,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 800,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	0,00	15 400,00	15 400,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	13 000,00	15 900,00	15 900,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	21 500,00	22 000,00	22 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 500,00	7 440,00	7 440,00
648	Autres charges de personnel	143 300,00	185 180,00	185 180,00
014	Atténuations de produits (7)	546 000,00	1 389 800,00	1 389 800,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	546 000,00	1 389 800,00	1 389 800,00
65	Autres charges de gestion courante	1 139 000,00	625 000,00	625 000,00
6531	Indemnités élus	30 000,00	32 000,00	32 000,00
6532	Frais de mission élus	0,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	97 000,00	130 000,00	130 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 010 000,00	459 000,00	459 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		12 042 713,00	13 429 429,00	13 429 429,00
= (011 + 012 + 014 + 65)				

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	1 531 300,00	1 531 300,00
66	Charges financières (b) (8)	1 302 900,00	1 531 300,00	1 531 300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 256 693,00	1 506 300,00	1 506 300,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	44 707,00	22 000,00	22 000,00
6688	Autre	1 500,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	295 000,00	391 600,00	391 600,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	16 600,00	16 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	120 000,00	100 000,00	100 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	170 000,00	275 000,00	275 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	60 000,00	214 000,00	214 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	60 000,00	214 000,00	214 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		13 700 613,00	15 566 329,00	15 566 329,00
023	Virement à la section d'investissement	1 148 500,00	1 863 500,00	1 863 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	6 070 887,00	9 651 171,00	9 651 171,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	5 000,00	5 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 070 887,00	9 646 171,00	9 646 171,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 219 387,00	11 514 671,00	11 514 671,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 219 387,00	11 514 671,00	11 514 671,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 920 000,00	27 081 000,00	27 081 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 081 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	270 000,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-248 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	22 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	57 674,00	56 000,00	56 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	35 000,00	35 000,00	35 000,00
64198	Autres remboursements	16 674,00	15 000,00	15 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 804 126,00	22 426 020,00	22 426 020,00
704	Travaux	593 000,00	956 600,00	956 600,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	7 797 240,00	13 535 913,00	13 535 913,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	399 486,00	1 264 900,00	1 264 900,00
7063	Contribut° des communes (eaux pluviales)	180 000,00	173 900,00	173 900,00
7064	Locations de compteurs	3 656 600,00	5 157 807,00	5 157 807,00
7068	Autres prestations de services	4 177 800,00	1 336 900,00	1 336 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 094 000,00	671 480,00	671 480,00
748	Autres subventions d'exploitation	1 094 000,00	671 480,00	671 480,00
75	Autres produits de gestion courante	11 000,00	40 000,00	40 000,00
7588	Autres	11 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		17 966 800,00	23 193 500,00	23 193 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	234 200,00	20 000,00	20 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	34 200,00	20 000,00	20 000,00
778	Autres produits exceptionnels	200 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	97 000,00	207 500,00	207 500,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	97 000,00	207 500,00	207 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		18 298 000,00	23 421 000,00	23 421 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	2 622 000,00	3 660 000,00	3 660 000,00
722	Immobilisations corporelles	470 000,00	820 000,00	820 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 152 000,00	2 840 000,00	2 840 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 622 000,00	3 660 000,00	3 660 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 920 000,00	27 081 000,00	27 081 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 081 000,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
139	Opération d'équipement n° 139 (5)	450 000,00	544 000,00	544 000,00
162	Opération d'équipement n° 162 (5)	136 000,00	235 680,00	235 680,00
169	Opération d'équipement n° 169 (5)	50 700,00	78 620,00	78 620,00
171	Opération d'équipement n° 171 (5)	10 000,00	0,00	0,00
172	Opération d'équipement n° 172 (5)	0,00	16 500,00	16 500,00
177	Opération d'équipement n° 177 (5)	0,00	0,00	0,00
180	Opération d'équipement n° 180 (5)	0,00	0,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	301 000,00	198 200,00	198 200,00
196	Opération d'équipement n° 196 (5)	0,00	0,00	0,00
1981	Opération d'équipement n° 1981 (5)	0,00	0,00	0,00
201801	Opération d'équipement n° 201801 (5)	0,00	0,00	0,00
211	Opération d'équipement n° 211 (5)	0,00	0,00	0,00
990	Opération d'équipement n° 990 (5)	9 694 658,00	14 273 000,00	14 273 000,00
Total des dépenses d'équipement		10 642 358,00	15 346 000,00	15 346 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 000,00	4 860 000,00	4 860 000,00
1641	Emprunts en euros	2 950 000,00	4 620 000,00	4 620 000,00
1681	Autres emprunts	250 000,00	240 000,00	240 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	32 642,00	13 000,00	13 000,00
Total des dépenses financières		3 232 642,00	4 873 000,00	4 873 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 875 000,00	20 219 000,00	20 219 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	2 622 000,00	3 660 000,00	3 660 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	2 152 000,00	2 840 000,00	2 840 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	650 000,00	775 000,00	775 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	220 000,00	420 000,00	420 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	576 504,00	700 000,00	700 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	200 296,00	340 000,00	340 000,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	200,00	500,00	500,00
13918	Autres subventions d'équipement	500 000,00	599 500,00	599 500,00
	Charges transférées	470 000,00	820 000,00	820 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	470 000,00	820 000,00	820 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	400 000,00	300 000,00	300 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	400 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 022 000,00	3 960 000,00	3 960 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		16 897 000,00	24 179 000,00	24 179 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	24 179 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 277 613,00	12 364 329,00	12 364 329,00
1641	Emprunts en euros	9 277 613,00	12 364 329,00	12 364 329,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 277 613,00	12 364 329,00	12 364 329,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		9 277 613,00	12 364 329,00	12 364 329,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 148 500,00	1 863 500,00	1 863 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	6 070 887,00	9 651 171,00	9 651 171,00
2182	Matériel de transport	0,00	5 000,00	5 000,00
28031	Frais d'études	92 000,00	90 000,00	90 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	61 000,00	58 000,00	58 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00	4 000,00	4 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	2 000,00	1 500,00	1 500,00
281311	Bâtiments d'exploitation	350 000,00	340 000,00	340 000,00
281315	Bâtiments administratifs	4 000,00	3 000,00	3 000,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	9 000,00	8 000,00	8 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	500,00	500,00	500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	800,00	700,00	700,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 846 687,00	4 100 000,00	4 100 000,00
28154	Matériel industriel	40 000,00	30 000,00	30 000,00
281562	Service d'assainissement	150 000,00	140 000,00	140 000,00
28157	Aménagement matériel industriel	70 000,00	50 000,00	50 000,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	15 000,00	13 000,00	13 000,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	8 000,00	7 000,00	7 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	280 000,00	250 000,00	250 000,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	200 000,00	150 000,00	150 000,00
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	200,00	200,00	200,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	340 000,00	330 000,00	330 000,00
281755	Outillage industriel (mise à disposit°)	37 000,00	35 000,00	35 000,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	2 100 000,00	3 610 771,00	3 610 771,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	230 000,00	215 000,00	215 000,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	30 000,00	25 000,00	25 000,00
28181	Installations générales, agencements	3 000,00	3 000,00	3 000,00
28182	Matériel de transport	150 000,00	140 000,00	140 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	32 000,00	30 000,00	30 000,00
28184	Mobilier	13 200,00	10 000,00	10 000,00
28188	Autres	1 500,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		7 219 387,00	11 514 671,00	11 514 671,00
041	Opérations patrimoniales (8)	400 000,00	300 000,00	300 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	400 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 619 387,00	11 814 671,00	11 814 671,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		16 897 000,00	24 179 000,00	24 179 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			+
			RESTES A REALISER N-1 (9)
			0,00
			+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)
			0,00
			=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
			24 179 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 139 (1)
LIBELLE : MATERIEL DE TRANSPORT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 189 181,01	a 0,00	544 000,00	b 544 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 189 181,01	0,00	544 000,00	544 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 189 181,01	0,00	544 000,00	544 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)		-544 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 162 (1)**

LIBELLE : EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES DEEST EQUIPEMENT DES SERVICES DET EQUIPEMENT SECURITE EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT INFORMATIQUE EQUIPEMENT DES SERVICES EQUIPEMENT DES SERVICES DEEST EQUIPEMENT DES SERVICES DET EQUIPEMENT SECURITE EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		523 158,94	a 0,00	235 680,00	b 235 680,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	70 519,74	0,00	55 640,00	55 640,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	70 519,74	0,00	55 640,00	55 640,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	452 639,20	0,00	180 040,00	180 040,00	0,00
2154	Matériel industriel	276 722,38	0,00	105 700,00	105 700,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	1 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	147 650,00	0,00	62 340,00	62 340,00	0,00
2184	Mobilier	26 991,82	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-235 680,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 169 (1)
LIBELLE : PROJETS INFORMATIQUES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		106 574,24	a 0,00	78 620,00	b 78 620,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	98 076,49	0,00	17 480,00	17 480,00	0,00
2031	Frais d'études	6 806,12	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	91 270,37	0,00	12 980,00	12 980,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 497,75	0,00	61 140,00	61 140,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 497,75	0,00	61 140,00	61 140,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-78 620,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 171 (1)
LIBELLE : SYSTEME INTEGRE FACTURATION GRC****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		105 611,22	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	105 611,22	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	105 611,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 172 (1)
LIBELLE : NOUVEAU LOGICIEL DE FACTURATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 330,00	a 0,00	16 500,00	b 16 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	9 330,00	0,00	16 500,00	16 500,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	9 330,00	0,00	16 500,00	16 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-16 500,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 177 (1)****LIBELLE : DIVERS BATIMENT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		118 675,03	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	57 097,62	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	57 097,62	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	61 577,41	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	43 496,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	18 080,67	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 180 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT AGENCE DE CHATELLERAULT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		44 861,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 758,78	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	42 758,78	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 102,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 102,50	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)**

**LIBELLE : AMENAGT AGENCE CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY
TRAVAUX DU SIEGE AMENAGT AGENCE CHATELLERAULT DIVERS BATIMENTS TRAVAUX CENTRE DE
CIVRAY TRAVAUX DU SIEGE DIVERS BATIMENTS TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY TRAVAUX DU SIEGE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		16 108,24	a 0,00	198 200,00	b 198 200,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 835,50	0,00	198 200,00	198 200,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	11 835,50	0,00	198 200,00	198 200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 272,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 385,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	887,50	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-198 200,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 196 (1)
LIBELLE : REHABILITATION DU SIEGE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 214 912,19	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 325,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 325,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 727,86	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	20 435,88	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	39 291,98	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 139 858,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 114 266,05	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	25 592,68	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1981 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION CENTRE DE LOUDUN****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		201 470,78	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	201 470,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	201 470,78	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201801 (1)
LIBELLE : TRAVAUX CENTRE DE CIVRAY****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		19 780,50	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	19 780,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	19 180,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 211 (1)
LIBELLE : RENFORCEMENT SYSTEME D'INFORMATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		151 374,46	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	151 374,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	151 374,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 990 (1)
LIBELLE : TRAVAUX INVEST COMITES LOCAUX**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 109 031,81	a 0,00	14 273 000,00	b 14 273 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	743 192,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	743 192,32	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	78 564,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	78 564,87	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 287 274,62	0,00	14 273 000,00	14 273 000,00	0,00
2313	Constructions	5 060 540,19	0,00	898 000,00	898 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	12 226 734,43	0,00	13 375 000,00	13 375 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-14 273 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					78 448 711,10									
1641 Emprunts en euros (total)					78 448 711,10									
00001479592U	CREDIT FONCIER DE FRANCE			01/06/2013	310 000,00	F		4,240	4,240	EUR	A	P	N	A-1
00001503130	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	31/03/2006		15/09/2006	180 000,00	F		4,040	4,040	EUR	T	P	N	A-1
00001900692K	CREDIT FONCIER	02/05/2012		29/08/2012	1 000 000,00	F		4,710	4,710	EUR	T	C	N	A-1
00002673840	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2007	92 000,00	F		3,870	3,870	EUR	A	P	N	A-1
00019346913	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2007	50 000,00	F		3,760	3,760	EUR	A	P	N	A-1
00019954542	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2007	70 000,00	F		4,070	4,070	EUR	T	P	N	A-1
00020054542	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			30/11/2011	300 000,00	F		4,700	4,700	EUR	T	P	N	A-1
00020054556	CREDIT MUTUEL LACO COLLECTIVITES	29/01/2013		31/08/2013	125 000,00	F		4,750	4,750	EUR	T	P	N	A-1
00022613026	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	29/11/2006		15/01/2008	105 000,00	F		4,040	4,040	EUR	A	P	N	A-1
00038121738	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2008	938 000,00	F		4,520	4,520	EUR	A	P	N	A-1
00061132525	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	29/02/2008		15/04/2009	170 000,00	F		4,740	4,740	EUR	A	P	N	A-1
00061487163	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	04/04/2008		15/04/2009	85 000,00	F		4,610	4,610	EUR	A	P	N	A-1
00061607987	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			01/06/2008	36 000,00	F		4,610	4,610	EUR	A	C	N	A-1
00062769095	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	08/07/2008		15/07/2009	70 000,00	F		5,210	5,210	EUR	A	P	N	A-1
00069162001	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	05/02/2009		15/08/2009	580 000,00	F		4,690	4,690	EUR	T	P	N	A-1
00072306720	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2010	120 000,00	F		3,970	3,970	EUR	A	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
00075747729	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	19/03/2014		15/12/2014	300 310,13	F		4,050	4,050	EUR	A	P	N	A-1
00075751964	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2010	35 000,00	F		3,980	3,980	EUR	A	P	N	A-1
00078325699	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	22/04/2010		15/07/2010	200 000,00	F		4,180	4,180	EUR	M	P	N	A-1
00080962880	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	10/11/2010		15/02/2012	150 000,00	F		3,320	3,320	EUR	A	P	N	A-1
00084034454	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	09/05/2011		15/10/2011	25 000,00	F		4,320	4,320	EUR	T	P	N	A-1
00084252767	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	17/05/2011		15/06/2012	180 000,00	F		4,680	4,680	EUR	A	P	N	A-1
00086707024	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2012	100 000,00	F		4,350	4,350	EUR	S	P	N	A-1
00087253937	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	05/12/2011		15/04/2012	24 000,00	F		4,280	4,280	EUR	T	P	N	A-1
00088851199-2	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	19/06/2014		15/09/2014	145 907,32	F		5,160	5,160	EUR	T	P	N	A-1
00089496415	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	22/03/2012		15/04/2013	130 000,00	F		5,170	5,170	EUR	A	P	N	A-1
00090357693-2	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	16/06/2015		15/09/2015	198 606,16	F		2,660	2,660	EUR	T	P	N	A-1
00091652670	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2013	226 250,00	F		4,890	4,890	EUR	T	C	N	A-1
00092040779	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2013	250 000,00	R	EURIBOR	4,450	4,450	EUR	T	C	N	A-1
00092064618	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			30/01/2013	100 000,00	F		3,890	3,890	EUR	T	P	N	A-1
00095345532	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2014	220 000,00	F		3,670	3,670	EUR	A	P	N	A-1
002694392B	CREDIT FONCIER			17/04/2015	200 000,00	F		4,480	4,480	EUR	A	P	N	A-1
0033187U	CREDIT FONCIER DE FRANCE			10/07/2015	250 000,00	F		3,150	3,150	EUR	T	P	N	A-1
030235	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2004	830 000,00	F		2,500	2,500	EUR	A	C	N	A-1
040136	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	15/08/2004		15/08/2004	304 000,00	C	T4M	2,434	2,434	EUR	A	P	N	A-1
040256	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2006	500 000,00	F		2,271	2,271	EUR	A	C	N	A-1
090547	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2010	350 000,00	R	EURIBOR	1,190	1,190	EUR	T	C	N	A-1
1000011408	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2014	70 000,00	F		3,530	3,530	EUR	A	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dité des rembour- sements (6)	P d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
10000013566	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	23/05/2013		15/11/2013	40 000,00	F		3,720	3,720	EUR	T	P	N	A-1	
10000013569	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2014	80 000,00	F		3,720	3,720	EUR	T	P	N	A-1	
10000024232	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	21/08/2013		15/10/2014	19 000,00	F		3,380	3,380	EUR	A	P	N	A-1	
10000027592	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	11/04/2013		15/02/2014	1 504 000,00	R	EURIBOR	2,380	2,380	EUR	T	C	N	A-1	
10000057361	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	15/04/2014		15/06/2015	250 000,00	F		3,200	3,200	EUR	A	P	N	A-1	
10000058381	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	14/06/2014		15/07/2015	130 000,00	F		3,330	3,330	EUR	A	P	N	A-1	
10000062048	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/02/2015	50 000,00	F		3,040	3,040	EUR	S	P	N	A-1	
10000094841	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2015	155 000,00	F		1,550	1,550	EUR	M	P	N	A-1	
10000128289	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	09/11/2015		15/05/2016	60 000,00	F		1,960	1,960	EUR	T	P	N	A-1	
10000197460	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	10/11/2016		15/02/2017	170 000,00	F		1,050	1,050	EUR	T	P	N	A-1	
10000203299	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	17/11/2016		15/03/2017	200 000,00	F		0,960	0,960	EUR	T	C	N	A-1	
1000024607	CA			24/09/2013	155 000,00	F		4,030	4,030	EUR	T	P	N	A-1	
10000658769	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			02/07/2005	4 000,00	F		2,240	2,240	EUR	A	P	N	A-1	
10000692706	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	06/10/2009		15/04/2011	140 600,00	F		3,390	3,390	EUR	T	P	N	A-1	
1000125442	CA			11/07/2016	375 000,00	F		2,450	2,450	EUR	A	P	N	A-1	
1000198248	CA			17/11/2016	150 000,00	F		1,050	1,050	EUR	T	P	N	A-1	
1000204338	CA			31/01/2017	533 000,00	F		1,380	1,380	EUR	T	P	N	A-1	
1000729096	CA			24/05/2019	350 000,00	F		1,610	1,610	EUR	T	P	N	A-1	
1020001119	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	05/07/2001		30/09/2004	86 225,16	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
102002002301	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	11/02/2003		31/03/2006	81 150,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
10278368110020055508	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	12/07/2017		15/11/2017	2 000 000,00	F		1,150	1,150	EUR	T	C	N	A-1	
10278368110020059602	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	26/04/2014		05/08/2014	250 000,00	F		3,650	3,650	EUR	T	P	N	A-1	
1131345	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	19/12/2008		01/02/2010	300 000,00	F		4,470	4,470	EUR	A	C	N	A-1	
12008304	CREDIT MUTUEL LACO COLLECTIVITES	26/04/2013		15/07/2014	30 000,00	F		3,550	3,550	EUR	A	P	N	A-1	

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
120137902	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	21/06/2012		30/06/2013	300 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
120439901	AGENCE DE L'EAU			30/06/2018	163 625,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
1236291	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	13/11/2012		01/01/2014	1 000 000,00	F		3,950	3,950	EUR	A	P	N	A-1	
1237165	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/10/2012		01/01/2014	486 750,00	F		3,920	3,920	EUR	A	P	N	A-1	
1273134	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)			01/09/2015	320 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
130123501	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	09/10/2015		31/01/2016	119 541,19	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
1304334	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	03/04/2015		01/03/2016	150 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	T	P	N	A-1	
1804507	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			02/03/2004	210 000,00	V	EURIBOR	2,350	2,350	EUR	T	P	N	A-1	
1804774	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			11/04/2004	253 430,42	F		5,130	5,130	EUR	T	P	N	A-1	
1804777	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			30/04/2004	96 363,64	F		4,850	4,850	EUR	T	P	N	A-1	
1805162	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/02/2005	189 000,00	F		4,670	4,670	EUR	T	P	N	A-1	
1805255	CE			07/09/2005	200 000,00	F		4,000	4,000	EUR	T	P	N	A-1	
1806007	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			01/01/2007	240 000,00	V		3,940	3,940	EUR	T	P	N	A-1	
1806288	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			28/02/2007	150 000,00	F		3,930	3,930	EUR	T	P	N	A-1	
1806353	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			12/12/2006	60 000,00	F		3,970	3,970	EUR	T	P	N	A-1	
1806562	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	12/07/2007		21/08/2008	110 000,00	F		4,380	4,380	EUR	T	P	N	A-1	
1999146501	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	11/02/2003		31/12/2005	77 950,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
2002045172	AGENCE DE L'EAU			23/09/2002	133 800,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
2002045202	AGENCE DE L'EAU			28/02/2006	125 840,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
2004040022	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE			30/11/2007	139 650,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
2004040032	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	23/11/2004		31/01/2018	1 042 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
20054539	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/07/2016		15/10/2016	457 740,00	F		2,800	2,800	EUR	T	P	N	A-1	

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
20054543	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			17/06/2013	480 000,00	F		3,870	3,870	EUR	T	P	N	A-1	
2006040012	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	27/10/2006		28/02/2010	459 629,96	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1	
200801	AUTRE	22/09/2008		01/09/2009	1 000 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1	
2015-03	CDC	20/02/2014		01/01/2020	1 500 000,00	F		2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1	
2017-35	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/03/2006	1 300 000,00	F		3,840	3,840	EUR	A	P	N	A-1	
20200031	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			20/05/2002	102 140,00	V	EURIBOR	3,540	3,540	EUR	T	P	N	A-1	
20200128 - 1803695	CE			30/05/2003	133 800,00	F		5,620	5,620	EUR	A	P	N	A-1	
20300403	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			16/01/2004	100 000,00	F		4,560	4,560	EUR	T	P	N	A-1	
20400541	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			20/04/2005	165 000,00	F		3,900	3,900	EUR	T	P	N	A-1	
20500203	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	16/05/2005		31/05/2006	100 000,00	F		3,580	3,580	EUR	A	P	N	A-1	
20700204	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			27/01/2008	200 000,00	F		4,330	4,330	EUR	M	P	N	A-1	
20700368	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	08/01/2008		01/05/2008	90 000,00	F		4,460	4,460	EUR	T	P	N	A-1	
30908911	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	06/02/2007		15/09/2011	200 000,00	F		3,980	3,980	EUR	S	P	N	A-1	
3660110781000200	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/09/2009		10/11/2011	200 000,00	F		3,760	3,760	EUR	A	P	N	A-1	
36811 00020054545	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	18/06/2010		15/11/2011	30 000,00	F		3,330	3,330	EUR	A	P	N	A-1	
36811 00020054546	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	26/09/2009		05/02/2010	35 000,00	F		4,590	4,590	EUR	A	P	N	A-1	
36811 00020054549	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	29/07/2014		05/09/2016	100 000,00	F		3,340	3,340	EUR	A	P	N	A-1	
36811 00020054551	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	09/10/2009		15/01/2010	30 000,00	F		4,220	4,220	EUR	T	P	N	A-1	
36811 00020054552	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	16/02/2010		30/04/2010	250 000,00	F		3,990	3,990	EUR	T	P	N	A-1	
3681100020054533	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			15/09/2005	34 000,00	F		4,140	4,140	EUR	T	P	N	A-1	
3681100020054554	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	26/01/2015		05/05/2015	54 600,00	F		2,050	2,050	EUR	T	P	N	A-1	
3681100020054555	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/07/2010		15/07/2010	120 000,00	F		3,880	3,880	EUR	T	P	N	A-1	
3681110042800707	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			05/01/2012	100 000,00	F		4,330	4,330	EUR	M	P	N	A-1	

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
3681120054503435	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	25/08/2015		25/11/2015	250 000,00	F		3,700	3,700	EUR	T	P	N	A-1
3681120054503536	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)	15/03/2010		15/03/2010	270 000,00	F		5,950	5,950	EUR	A	P	N	A-1
3681120054537	CREDIT MUTUEL (EMPRUNT)			15/05/2012	250 000,00	F		4,410	4,410	EUR	A	P	N	A-1
48000302802	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2001	80 797,98	F		5,580	5,580	EUR	T	P	N	A-1
48000604812	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2003	47 000,00	F		5,600	5,600	EUR	S	P	N	A-1
48001503813	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	29/02/2000		15/06/2006	232 651,07	F		5,100	5,100	EUR	A	P	N	A-1
48001503816	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2005	80 000,00	F		3,870	3,870	EUR	T	P	N	A-1
48002615-826	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/09/2001	9 909,19	V		6,300	6,300	EUR	A	P	N	A-1
48005207818	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/10/2006	70 000,00	F		3,960	3,960	EUR	T	P	N	A-1
48006408807	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2006	15 000,00	F		3,400	3,400	EUR	S	P	N	A-1
48006807813	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/09/2005	61 085,69	F		3,300	3,300	EUR	A	P	N	A-1
48009806805	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/11/2006	40 000,00	F		3,350	3,350	EUR	A	P	N	A-1
48010707822	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2006	45 000,00	F		4,440	4,440	EUR	A	P	N	A-1
48011800803	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/05/2004	42 123,00	F		4,600	4,600	EUR	S	P	N	A-1
48012009810	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/07/2005	18 000,00	F		4,640	4,640	EUR	M	P	N	A-1
48012009812	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2005	110 000,00	F		4,640	4,640	EUR	M	P	N	A-1
48013005805	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	06/10/2005		15/05/2006	120 000,00	F		3,340	3,340	EUR	S	C	N	A-1
48013200802	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2004	80 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	C	N	A-1
48013706840	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/04/2004	218 500,70	F		5,560	5,560	EUR	A	P	N	A-1
48014303809	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/11/2004	68 850,00	F		4,760	4,760	EUR	A	P	N	A-1
48014303810	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	07/07/2004		15/07/2005	25 000,00	F		5,050	5,050	EUR	A	P	N	A-1
48016004830	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/01/2006	50 000,00	R		2,930	2,930	EUR	T	C	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
48018317821	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2001	274 408,23	F		5,580	5,580	EUR	T	P	N	A-1
48018902807	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/03/2006	50 000,00	F		3,300	3,300	EUR	S	P	N	A-1
48020206808	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/06/2001	94 518,39	V		6,080	6,080	EUR	A	P	N	A-1
48020206809	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			01/07/2004	87 000,00	F		4,720	4,720	EUR	T	P	N	A-1
48022209828	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/03/2005	150 000,00	F		4,300	4,300	EUR	T	P	N	A-1
48022209829	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/03/2005	33 400,00	F		4,300	4,300	EUR	T	P	N	A-1
48023701810	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/04/2005	60 000,00	F		4,670	4,670	EUR	T	P	N	A-1
48026204808	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/08/2002	75 000,00	F		5,550	5,550	EUR	M	P	N	A-1
5015443101	CAISSE FRANCAISE FINANCT LOCAL			01/02/2006	289 194,51	R		2,750	2,750	EUR	A	P	N	A-1
5039187	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)			01/07/2015	450 000,00	R	LIVA	2,250	2,250	EUR	A	C	N	A-1
5047824	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	270 000,00	R	LIVA	1,000	1,000	EUR	A	C	N	A-1
5047828	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	425 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5047829	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	26/08/2014		01/11/2015	494 775,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5062738	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	04/12/2014		01/01/2016	880 000,00	R	LIVA	2,000	2,000	EUR	A	C	N	A-1
5143261	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	14/06/2016		01/09/2019	3 000 000,00	R	LIVA	1,500	1,500	EUR	A	P	N	A-1
5167055	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (EMPRUNT)	29/11/2016		01/04/2018	1 500 000,00	F		1,640	1,640	EUR	T	P	N	A-1
61831867	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/11/2008	400 000,00	F		4,790	4,790	EUR	T	P	N	A-1
62374825	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	16/06/2008		15/10/2008	80 000,00	F		5,070	5,070	EUR	T	P	N	A-1
72722860	CREDIT AGRICOLE	03/07/2009		15/12/2009	200 000,00	F		4,500	4,500	EUR	T	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
73675175	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/10/2010	100 000,00	F		4,530	4,530	EUR	A	P	N	A-1
8011509818	CA			15/04/2003	305 000,00	V		5,000	5,000	EUR	A	P	N	A-1
80252956	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/10/2010		15/10/2011	80 000,00	F		2,920	2,920	EUR	A	P	N	A-1
8513609	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/12/2008	85 000,00	F		4,810	4,810	EUR	T	P	N	A-1
8518962	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/06/2009	100 000,00	F		4,520	4,520	EUR	T	C	N	A-1
8520467	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			25/05/2009	89 200,00	F		4,830	4,830	EUR	T	P	N	A-1
8664912	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/07/2010	190 500,00	F		3,580	3,580	EUR	A	P	N	A-1
86957321/18	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	08/11/2011		15/12/2012	86 000,00	F		4,690	4,690	EUR	A	P	N	A-1
8757973	CE			14/03/2011	320 000,00	F		3,520	3,520	EUR	T	P	N	A-1
900003436641	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2019		15/11/2007	261 580,00	R		3,530	3,530	EUR	A	P	N	A-1
900003436741	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	01/01/2019		15/11/2007	189 420,00	R		3,530	3,530	EUR	A	P	N	A-1
9024320	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	20/02/2012		05/02/2013	330 000,00	F		5,010	5,010	EUR	T	C	N	A-1
90249601	AGENCE CDE L'EAU			30/11/2012	1 323 750,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
9085074	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			05/01/2013	65 000,00	F		4,460	4,460	EUR	T	P	N	A-1
9654896	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/07/2016	300 000,00	F		2,610	2,610	EUR	T	P	N	A-1
9803206	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	30/09/2016		30/12/2016	3 507 793,76	F		3,040	3,040	EUR	T	P	N	A-1
A3308354	CE			26/02/2002	152 449,02	F		3,750	3,750	EUR	T	P	N	A-1
A3309665	CE			25/11/2009	100 000,00	R	EURIBOR	2,230	2,230	EUR	T	P	N	A-1
A3309A2T	CE			24/03/2001	400 000,00	R		1,930	1,930	EUR	T	P	N	A-1
A33100A6	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	06/05/2010		18/11/2011	400 000,00	F		3,650	3,650	EUR	A	P	N	A-1
A33100GJ - 9802015	CE			14/06/2011	150 000,00	V		2,500	2,500	EUR	T	P	N	A-1
A3311039 - CONSOL. 2	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	29/03/2012		01/08/2012	280 000,00	F	EURIBOR	4,390	4,390	EUR	T	P	N	A-1
A3315001 - ASST	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			15/12/2015	80 000,00	F		2,410	2,410	EUR	T	P	N	A-1
A331714C	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)	20/12/2017		07/05/2018	250 000,00	F	LIVA	0,900	0,900	EUR	T	C	N	A-1
A8607110	CAISSE D EPARGNE (EMPRUNT)			01/01/2011	40 000,00	F		3,570	3,570	EUR	T	P	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CO1004	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			30/06/2008	1 871 052,63	R	EURIBOR	4,660	4,660	EUR	T	C	N	A-1
CO7134	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	21/09/2011		15/12/2013	650 000,00	R	EURIBOR	2,350	2,350	EUR	A	P	N	A-1
CO9243	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)	03/10/2016		03/01/2017	7 695 912,59	F		3,090	3,090	EUR	T	C	N	A-1
D0000096	CREDIT AGRICOLE (EMPRUNT)			15/12/2007	400 000,00	F		4,010	4,010	EUR	A	P	N	A-1
LT089163	CACIB			15/12/2012	1 072 122,54	F		5,030	5,030	EUR	A	P	N	A-1
LT089225	CACIB			15/09/2012	314 999,99	R		0,610	0,610	EUR	A	P	N	A-1
MIN283461EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2002	114 336,76	R	EURIBOR	4,350	4,350	EUR	T	P	N	B-1
MIN285181	DEXIA (EMPRUNT)	04/11/2008		01/10/2009	260 000,00	R	LEP	3,470	3,470	EUR	T	C	N	A-1
MIN508435EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/05/2005	100 000,00	F		4,110	4,110	EUR	T	P	N	A-1
MIN511864	DEXIA (EMPRUNT)	19/05/2008		01/02/2009	270 000,00	F		4,990	4,990	EUR	A	P	N	A-1
MIN513083EUR/0513767	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2009	100 000,00	F		4,760	4,760	EUR	A	P	N	A-1
MIN513831EUR	SFIL (EMPRUNT)	07/07/2008		01/04/2009	75 000,00	F		5,320	5,320	EUR	A	P	N	A-1
MIN518986EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	18/12/2017		01/10/2018	3 000 000,00	R		0,460	0,460	EUR	T	C	N	A-1
MIN519532EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2008	120 000,00	F		4,450	4,450	EUR	A	P	N	A-1
MON203646EUR	DEXIA (EMPRUNT)	29/10/2002		01/12/2017	54 000,00	F		5,250	5,250	EUR	A	P	N	A-1
MON226549EUR	DEXIA (EMPRUNT)	20/12/2004		01/09/2005	1 000 000,00	F		4,040	4,040	EUR	T	P	N	A-1
MON240573EUR	DEXIA (EMPRUNT)	14/06/2006		01/02/2007	150 000,00	F		3,910	3,910	EUR	A	P	N	A-1
MON244459EUR	DEXIA (EMPRUNT)	20/12/2006		01/12/2007	700 000,00	F		3,900	3,900	EUR	A	P	N	A-1
MON244461EUR	DEXIA (EMPRUNT)			01/12/2008	1 000 000,00	F		3,920	3,920	EUR	A	P	N	A-1
MON2510015EUR	DEXIA (EMPRUNT)	31/07/2007		01/02/2008	125 000,00	F		5,020	5,020	EUR	A	P	N	A-1
MON270454EUR	DEXIA (EMPRUNT)	21/06/2010		01/05/2014	37 500,00	F		2,770	2,770	EUR	T	P	N	A-1
MON280981/0300222/01	LA BANQUE POSTALE			01/01/2014	70 000,00	F		3,790	3,790	EUR	M	P	N	A-1
MON283464EUR	DEXIA (EMPRUNT)	21/10/2013		01/01/2014	51 634,78	R	LIBOR	2,000	2,000	EUR	T	P	N	A-1
MON501870EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	09/12/2014		01/05/2015	1 500 000,00	F		1,980	1,980	EUR	T	C	N	A-1
MON503072	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	29/11/2007		01/11/2013	15 000,00	F		3,380	3,380	EUR	T	P	N	A-1
MON505151EUR	DEXIA (EMPRUNT)	28/04/2005		01/10/2005	43 176,00	F		3,900	3,900	EUR	T	P	N	A-1
MON506220EUR	DEXIA (EMPRUNT)	01/01/2015		01/01/2016	31 000,00	F		2,330	2,330	EUR	A	C	N	A-1
MON506221EUR	DEXIA (EMPRUNT)	01/01/2014		01/01/2016	500 000,00	F		2,960	2,960	EUR	A	P	N	A-1
MON507082EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2008	187 000,00	F		4,770	4,770	EUR	A	C	N	A-1
MON507431EUR/001-2	DEXIA (EMPRUNT)			01/07/2007	153 233,21	F		4,530	4,530	EUR	T	P	N	A-1
MON509840	DEXIA (EMPRUNT)	28/09/2009		01/01/2010	150 000,00	F		4,770	4,770	EUR	A	C	N	A-1
MON509847	DEXIA (EMPRUNT)			01/01/2008	90 000,00	F		5,030	5,030	EUR	A	P	N	A-1
MON509976EUR	SFIL (EMPRUNT)	01/08/2016		01/11/2016	1 226 851,44	F		3,250	3,250	EUR	T	C	N	A-1

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON510022EUR	SFIL (EMPRUNT)	23/05/2007		01/02/2008	375 000,00	F		4,680	4,680	EUR	A	P	N	A-1
MON511141EUR	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)	14/11/2016		01/03/2017	2 000 000,00	F		0,000	0,000	EUR	T	C	N	A-1
MON512367EUR/0513055	SFIL (EMPRUNT)	02/02/1999		01/02/2000	103 665,33	F		5,080	5,080	EUR	A	P	N	A-1
MON512974EUR001	DEXIA (EMPRUNT)			15/01/2001	91 469,41	R	TAM	5,140	5,140	EUR	A	C	N	A-1
MON512975EUR001	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2003	58 000,00	F		5,610	5,610	EUR	A	P	N	A-1
MON512996EUR/0513681	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2007	140 000,00	F		4,460	4,460	EUR	A	P	N	A-1
MON512997EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2007	90 000,00	V		4,410	4,410	EUR	A	P	N	A-1
MON513379EUR	SFIL (EMPRUNT)			11/08/2010	500 000,00	F		3,430	3,430	EUR	T	P	N	A-1
MON513380	SFIL (EMPRUNT)			01/02/2017	428 957,16	F		4,210	4,210	EUR	A	C	N	A-1
MON513389EUR	DEXIA (EMPRUNT)			20/03/2002	200 000,00	F		5,320	5,320	EUR	T	P	N	A-1
MON513625	LA BANQUE POSTALE (EMPRUNT)			01/10/2013	150 000,00	F		3,610	3,610	EUR	T	P	N	A-1
MON513644EUR	CLF			01/11/2002	152 449,02	R		3,560	3,560	EUR	A	P	N	A-1
MON513843EUR	CLF			01/10/2003	36 300,00	F		4,720	4,720	EUR	T	P	N	A-1
MON513844EUR	CLF			01/04/2006	263 800,00	F		3,700	3,700	EUR	A	P	N	A-1
MON514540	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2003	102 000,00	F		5,070	5,070	EUR	A	P	N	A-1
MON514541	DEXIA (EMPRUNT)			01/12/2004	55 000,00	F		4,920	4,920	EUR	A	P	N	A-1
MON514543	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2005	100 000,00	F		4,430	4,430	EUR	T	P	N	A-1
MON517098	DEXIA (EMPRUNT)			01/12/2004	200 000,00	F		4,760	4,760	EUR	A	P	N	A-1
MON519372EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/02/2003	89 000,00	F		5,250	5,250	EUR	A	P	N	A-1
MON519444EUR	DEXIA (EMPRUNT)	22/07/2008		01/03/2009	333 500,00	F		5,310	5,310	EUR	A	P	N	A-1
MON519531	DEXIA (EMPRUNT)			01/01/2007	100 000,00	F		3,620	3,620	EUR	A	P	N	A-1
MON519533EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/02/2011	62 500,00	F		2,510	2,510	EUR	T	C	N	A-1
MON520574	SFIL (EMPRUNT)	11/07/2003		01/02/2004	100 000,00	F		4,810	4,810	EUR	T	P	N	A-1
MON520617EUR	SFIL (EMPRUNT)			01/11/2005	150 000,00	F		3,530	3,530	EUR	T	P	N	A-1
MON524769	SFIL (EMPRUNT)			01/12/2008	75 000,00	V		4,790	4,790	EUR	T	P	N	A-1
MON526282	DEXIA (EMPRUNT)			01/07/2006	108 000,00	F		3,500	3,500	EUR	T	P	N	A-1
MON526575	SFIL (EMPRUNT)			01/03/2002	120 434,72	F		5,300	5,300	EUR	T	P	N	A-1
MON529343	DEXIA (EMPRUNT)			01/04/2006	10 000,00	F		3,310	3,310	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					3 947 876,82									
1681 Autres emprunts (total)					3 947 876,82									
090333701	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/05/2014	1 149 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
100169502	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/05/2015	574 186,10	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
110413004	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	11/05/2012		31/01/2013	180 800,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
110535602	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	05/11/2012		31/01/2016	394 433,70	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120019303	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/05/2015	294 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120019304	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	20/07/2012		31/05/2014	115 283,20	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
12020060017801	AGENCE DE L EAU ADOUR-GARONNE	12/05/2006		12/05/2007	29 400,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120861033	AGENCE DE L EAU ADOUR-GARONNE	19/02/2008		14/11/2009	27 802,60	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
120861033 - 86054000	AGENCE DE L EAU ADOUR-GARONNE	19/02/2008		11/03/2011	11 915,40	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
130534401	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	22/10/2014		31/01/2017	205 732,02	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
140118001	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	22/10/2014		30/04/2017	611 100,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
2002045192	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	16/10/2002		31/12/2004	105 780,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
2005040002	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			31/07/2006	117 709,80	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
2005040032	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE			28/02/2009	130 734,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					82 396 587,92									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		49 777 237,24					4 309 480,47	1 413 793,46	0,00	267 639,91
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		49 777 237,24					4 309 480,47	1 413 793,46	0,00	267 639,91
00001479592U	N	0,00	A-1	189 006,94	8,41	F		4,240	20 337,77	8 147,46	0,00	4 209,55
00001503130	N	0,00	A-1	103 609,30	11,86	F		4,040	7 335,42	4 135,86	0,00	164,57
00001900692K	N	0,00	A-1	499 999,90	7,65	F		4,710	66 666,68	22 743,19	0,00	0,00
00002673840	N	0,00	A-1	15 494,01	1,99	F		3,870	7 599,93	599,62	0,00	165,48
00019346913	N	0,00	A-1	8 368,98	2,95	F		3,760	4 107,24	314,67	0,00	6,67
00019954542	N	0,00	A-1	11 962,24	2,12	F		4,070	5 860,03	398,17	0,00	31,04
00020054542	N	0,00	A-1	238 639,26	16,91	F		4,700	9 410,93	11 051,79	0,00	897,81
00020054556	N	0,00	A-1	96 420,74	13,66	F		4,750	5 228,50	4 487,78	0,00	341,35
00022613026	N	0,00	A-1	26 260,81	3,03	F		4,040	8 409,31	1 060,94	0,00	691,15
00038121738	N	0,00	A-1	312 666,68	6,45	F		4,520	52 111,11	14 132,53	0,00	6 379,27
00061132525	N	0,00	A-1	132 506,67	19,28	F		4,740	4 452,35	6 280,82	0,00	4 299,42
00061487163	N	0,00	A-1	47 714,88	8,99	F		4,610	4 397,24	2 199,66	0,00	1 414,50
00061607987	N	0,00	A-1	14 400,00	8,41	F		4,610	1 800,00	663,84	0,00	337,22
00062769095	N	0,00	A-1	40 261,10	8,99	F		5,210	3 619,83	2 097,60	0,00	874,96
00069162001	N	0,00	A-1	342 258,38	9,61	F		4,690	29 313,19	15 541,39	0,00	1 834,64
00072306720	N	0,00	A-1	24 084,52	1,99	F		3,970	11 807,85	956,16	0,00	223,38
00075747729	N	0,00	A-1	181 413,08	10,95	F		4,050	15 075,06	7 347,23	0,00	280,70
00075751964	N	0,00	A-1	20 872,31	9,99	F		3,980	1 740,07	830,72	0,00	31,73
00078325699	N	0,00	A-1	161 030,44	20,53	F		4,180	5 073,80	6 634,60	0,00	271,63
00080962880	N	0,00	A-1	101 405,67	11,99	F		3,320	7 016,33	3 366,67	0,00	2 742,01
00084034454	N	0,00	A-1	13 248,05	6,78	F		4,320	1 728,72	544,56	0,00	103,68
00084252767	N	0,00	A-1	142 795,62	17,45	F		4,680	5 682,09	6 682,84	0,00	3 475,83
00086707024	N	0,00	A-1	78 733,88	16,99	F		4,350	3 210,64	3 390,38	0,00	410,66
00087253937	N	0,00	A-1	17 014,91	12,28	F		4,280	1 081,00	711,04	0,00	142,08
00088851199-2	N	0,00	A-1	124 404,04	16,70	F		5,160	4 603,80	6 331,12	0,00	257,57

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
00089496415	N	0,00	A-1	114 447,74	23,28	F		5,170	2 704,32	5 916,95	0,00	4 092,13
00090357693-2	N	0,00	A-1	155 205,65	12,70	F		2,660	10 368,14	4 025,62	0,00	160,53
00091652670	N	0,00	A-1	120 666,67	7,99	F		4,890	15 083,34	5 624,01	0,00	1 075,63
00092040779	N	0,00	A-1	133 333,28	7,99	R	EURIBOR	2,680	16 666,64	3 355,00	0,00	390,84
00092064618	N	0,00	A-1	60 463,45	7,99	F		3,890	6 574,30	2 256,90	0,00	349,38
00095345532	N	0,00	A-1	121 847,94	6,45	F		3,670	18 523,01	4 471,82	0,00	2 054,01
002694392B	N	0,00	A-1	175 391,35	20,29	F		4,480	5 602,52	7 988,49	0,00	5 419,96
0033187U	N	0,00	A-1	218 171,08	20,52	F		3,150	7 704,42	6 781,98	0,00	1 473,26
030235	N	0,00	A-1	400 680,00	14,53	F		2,500	28 620,00	0,00	0,00	0,00
040136	N	0,00	A-1	86 930,00	224,61	C	T4M	2,434	20 300,00	0,00	0,00	0,00
040256	N	0,00	A-1	150 000,00	6,03	F		0,000	25 000,00	0,00	0,00	0,00
090547	N	0,00	A-1	238 242,00	20,45	R	EURIBOR	0,139	11 764,00	322,31	0,00	13,01
10000011408	N	0,00	A-1	46 272,34	8,99	F		3,530	4 457,32	1 633,41	0,00	676,53
10000013566	N	0,00	A-1	25 975,33	8,87	F		3,720	2 560,73	930,83	0,00	108,88
10000013569	N	0,00	A-1	53 201,64	9,12	F		3,720	5 074,25	1 908,87	0,00	223,79
10000024232	N	0,00	A-1	12 512,46	8,99	F		3,380	1 212,71	422,92	0,00	79,57
10000027592	N	0,00	A-1	1 143 040,00	18,99	R	EURIBOR	1,852	60 160,00	20 112,62	0,00	2 506,87
10000057361	N	0,00	A-1	157 164,02	6,99	F		3,200	20 387,06	5 029,25	0,00	2 370,80
10000058381	N	0,00	A-1	93 540,12	10,53	F		3,330	8 036,34	3 114,89	0,00	0,00
10000062048	N	0,00	A-1	35 775,23	10,12	F		3,040	3 111,63	1 064,09	0,00	372,37
10000094841	N	0,00	A-1	110 577,25	10,36	F		1,550	9 944,18	1 643,50	0,00	64,99
10000128289	N	0,00	A-1	46 607,33	11,37	F		1,960	3 740,35	886,13	0,00	105,03
10000197460	N	0,00	A-1	146 716,24	17,12	F		1,050	7 925,45	1 509,39	0,00	0,00
10000203299	N	0,00	A-1	160 000,04	12,20	F		0,960	13 333,32	1 488,00	0,00	0,00
1000024607	N	0,00	A-1	101 476,98	8,73	F		4,030	9 878,28	3 941,48	0,00	0,00
10000658769	N	0,00	A-1	1 342,73	4,99	F		4,590	256,78	30,08	0,00	12,03
10000692706	N	0,00	A-1	113 040,13	21,28	F		3,390	3 699,83	3 785,37	0,00	772,22
1000125442	N	0,00	A-1	329 644,08	16,52	F		2,450	15 865,43	8 076,28	0,00	0,00
1000198248	N	0,00	A-1	129 480,36	16,88	F		1,050	6 982,86	1 354,26	0,00	0,00
1000204338	N	0,00	A-1	468 124,57	17,08	F		1,380	24 207,11	6 335,21	0,00	0,00
1000729096	N	0,00	A-1	342 550,88	19,39	F		1,610	15 078,98	5 424,34	0,00	0,00
1020001119	N	0,00	A-1	1 149,71	1,74	F		0,000	1 149,71	0,00	0,00	0,00
102002002301	N	0,00	A-1	6 492,00	2,24	F		0,000	5 410,00	0,00	0,00	0,00
10278368110020055508	N	0,00	A-1	1 733 333,36	12,87	F		1,150	133 333,32	19 358,33	0,00	0,00
10278368110020059602	N	0,00	A-1	198 230,07	14,59	F		3,650	10 575,50	7 091,74	0,00	0,00
1131345	N	0,00	A-1	182 284,46	10,08	F		4,470	14 854,81	8 148,12	0,00	6 839,64

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
12008304	N	0,00	A-1	16 564,09	5,99	F		3,550	2 525,63	588,03	0,00	228,42
120137902	N	0,00	A-1	208 266,68	11,49	F		0,000	18 933,33	0,00	0,00	0,00
120439901	N	0,00	A-1	143 553,67	14,49	F		0,000	10 253,83	0,00	0,00	0,00
1236291	N	0,00	A-1	667 926,93	9,00	F		3,950	63 243,82	26 383,11	0,00	0,00
1237165	N	0,00	A-1	323 631,72	8,99	F		3,920	29 912,06	12 368,29	0,00	11 495,76
1273134	N	0,00	A-1	248 000,00	14,99	R	LIVA	1,750	16 000,00	4 227,95	0,00	327,06
130123501	N	0,00	A-1	92 102,15	12,08	F		0,000	7 675,18	0,00	0,00	0,00
1304334	N	0,00	A-1	126 000,00	21,16	R	LIVA	2,000	6 000,00	2 151,56	0,00	168,07
1804507	N	0,00	A-1	46 782,42	4,16	V	EURIBOR	0,110	11 695,64	0,00	0,00	0,00
1804774	N	0,00	A-1	77 224,71	4,27	F		5,130	16 695,05	3 643,87	0,00	681,41
1804777	N	0,00	A-1	28 854,82	4,32	F		4,850	6 267,34	1 286,62	0,00	182,58
1805162	N	0,00	A-1	64 731,12	5,12	F		4,670	11 772,83	2 818,77	0,00	309,15
1805255	N	0,00	A-1	8 766,04	0,67	F		4,000	8 766,04	131,74	0,00	0,00
1806007	N	0,00	A-1	144 172,23	11,99	V		3,940	9 595,71	5 539,77	0,00	1 310,85
1806288	N	0,00	A-1	25 429,10	2,15	F		3,930	12 465,94	817,14	0,00	44,30
1806353	N	0,00	A-1	10 194,91	1,94	F		3,970	4 996,81	330,95	0,00	8,60
1806562	N	0,00	A-1	58 531,83	8,63	F		4,380	5 815,49	2 469,03	0,00	250,14
1999146501	N	0,00	A-1	1 039,29	1,99	F		0,000	1 039,29	0,00	0,00	0,00
2002045172	N	0,00	A-1	1 784,00	1,99	F		0,000	1 784,00	0,00	0,00	0,00
2002045202	N	0,00	A-1	8 389,38	1,15	F		0,000	8 389,38	0,00	0,00	0,00
2004040022	N	0,00	A-1	18 620,00	2,90	F		0,000	9 310,00	0,00	0,00	0,00
2004040032	N	0,00	A-1	208 399,96	3,07	F		0,000	69 466,67	0,00	0,00	0,00
20054539	N	0,00	A-1	322 736,47	6,79	F		2,800	44 063,35	8 576,65	0,00	1 625,59
20054543	N	0,00	A-1	382 403,31	13,45	F		3,870	20 074,66	14 510,02	0,00	973,76
2006040012	N	0,00	A-1	153 209,96	5,08	F		0,000	30 642,00	0,00	0,00	0,00
200801	N	0,00	A-1	84 000,00	1,66	F		0,000	84 000,00	0,00	0,00	0,00
2015-03	N	0,00	A-1	1 500 000,00	30,00	F		2,000	37 500,00	158 499,64	0,00	0,00
2017-35	N	0,00	A-1	455 000,00	5,19	F		3,840	83 000,00	17 811,73	0,00	0,00
20200031	N	0,00	A-1	13 153,22	2,37	V	EURIBOR	0,000	5 845,88	0,00	0,00	0,00
20200128 - 1803695	N	0,00	A-1	30 440,19	3,40	F		5,620	9 597,29	1 710,74	0,00	0,00
20300403	N	0,00	A-1	49 412,55	9,03	F		4,560	4 548,39	2 176,17	0,00	420,53
20400541	N	0,00	A-1	3 610,10	0,29	F		3,900	3 610,10	35,27	0,00	0,00
20500203	N	0,00	A-1	8 430,14	1,40	F		3,580	8 430,14	301,84	0,00	0,00
20700204	N	0,00	A-1	50 980,83	3,06	F		4,330	16 264,83	1 887,21	0,00	12,53
20700368	N	0,00	A-1	24 865,25	3,32	F		4,460	7 272,84	988,48	0,00	0,00
30908911	N	0,00	A-1	42 181,81	6,70	F		3,980	16 375,82	1 517,50	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
3660110781000200	N	0,00	A-1	23 481,56	0,00	F		3,760	23 481,56	882,91	0,00	0,00
36811 00020054545	N	0,00	A-1	13 789,19	5,99	F		3,330	2 114,18	459,18	0,00	48,60
36811 00020054546	N	0,00	A-1	14 359,46	4,99	F		4,590	2 620,08	659,10	0,00	486,45
36811 00020054549	N	0,00	A-1	84 884,94	16,68	F		3,340	4 099,47	2 835,16	0,00	861,93
36811 00020054551	N	0,00	A-1	19 178,73	10,99	F		4,220	1 441,71	786,73	0,00	93,57
36811 00020054552	N	0,00	A-1	152 522,37	10,32	F		3,990	12 299,84	5 903,12	0,00	932,48
3681100020054533	N	0,00	A-1	12 280,65	5,44	F		4,140	2 030,97	477,15	0,00	17,68
3681100020054554	N	0,00	A-1	30 053,52	5,34	F		2,050	5 478,52	574,16	0,00	76,97
3681100020054555	N	0,00	A-1	77 183,94	10,53	F		3,880	5 741,91	2 911,85	0,00	0,00
3681110042800707	N	0,00	A-1	54 722,96	7,01	F		4,330	6 841,16	2 234,80	0,00	0,00
3681120054503435	N	0,00	A-1	211 094,90	14,90	F		3,700	10 073,63	7 671,81	0,00	723,12
3681120054503536	N	0,00	A-1	172 962,13	10,19	F		5,950	13 153,13	10 291,25	0,00	7 527,67
3681120054537	N	0,00	A-1	196 902,40	16,99	F		4,410	8 020,53	8 683,40	0,00	5 206,06
48000302802	N	0,00	A-1	11 147,08	1,94	F		5,580	6 237,40	493,00	0,00	11,42
48000604812	N	0,00	A-1	10 733,17	3,03	F		5,600	3 381,85	554,37	0,00	0,00
48001503813	N	0,00	A-1	21 470,80	1,44	F		5,100	21 470,80	1 095,01	0,00	0,00
48001503816	N	0,00	A-1	1 746,87	0,36	F		3,870	1 746,87	16,90	0,00	0,00
48002615-826	N	0,00	A-1	832,52	1,69	V		6,300	832,52	52,45	0,00	0,00
48005207818	N	0,00	A-1	23 625,00	6,78	F		3,960	3 500,00	883,58	0,00	166,03
48006408807	N	0,00	A-1	1 252,82	1,03	F		3,400	1 252,82	32,04	0,00	0,00
48006807813	N	0,00	A-1	8 802,38	2,70	F		3,300	4 505,35	17,60	0,00	2,51
48009806805	N	0,00	A-1	3 324,64	1,86	F		3,350	3 324,64	111,38	0,00	0,00
48010707822	N	0,00	A-1	3 995,38	0,99	F		4,440	3 995,38	177,39	0,00	0,00
48011800803	N	0,00	A-1	11 730,03	4,36	F		4,600	2 735,50	508,48	0,00	51,72
48012009810	N	0,00	A-1	6 702,00	5,53	F		4,640	1 095,02	287,86	0,00	10,84
48012009812	N	0,00	A-1	37 648,31	4,99	F		4,640	6 848,54	1 602,46	0,00	59,55
48013005805	N	0,00	A-1	4 137,96	0,36	F		3,340	4 137,96	69,10	0,00	0,00
48013200802	N	0,00	A-1	22 819,13	4,95	F		5,040	5 291,11	1 150,08	0,00	36,80
48013706840	N	0,00	A-1	33 989,59	2,28	F		5,560	16 612,64	1 563,52	0,00	566,20
48014303809	N	0,00	A-1	19 301,28	4,86	F		4,760	4 494,09	918,74	0,00	0,00
48014303810	N	0,00	A-1	8 710,19	5,53	F		5,050	1 574,71	439,86	0,00	0,00
48016004830	N	0,00	A-1	2 844,16	1,03	R		0,000	2 844,16	0,00	0,00	0,00
48018317821	N	0,00	A-1	37 859,63	1,94	F		5,580	21 183,51	1 674,41	0,00	38,77
48018902807	N	0,00	A-1	4 149,93	1,19	F		3,300	4 149,93	102,99	0,00	0,00
48020206808	N	0,00	A-1	7 818,82	1,44	V		6,080	7 818,82	475,38	0,00	0,00
48020206809	N	0,00	A-1	27 203,79	4,49	F		4,720	5 558,74	1 186,58	0,00	252,57

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
48022209828	N	0,00	A-1	79 483,24	10,19	F		4,300	6 507,46	3 313,78	0,00	130,75
48022209829	N	0,00	A-1	17 697,89	10,19	F		4,300	1 449,03	737,85	0,00	29,11
48023701810	N	0,00	A-1	21 457,41	5,28	F		4,670	3 694,24	938,00	0,00	172,83
48026204808	N	0,00	A-1	14 930,80	2,61	F		5,550	5 526,88	689,48	0,00	21,75
5015443101	N	0,00	A-1	49 616,38	2,08	R		0,160	23 158,27	0,00	0,00	0,00
5039187	N	0,00	A-1	360 000,00	19,99	R	LIVA	1,750	18 000,00	6 300,00	0,00	3 401,00
5047824	N	0,00	A-1	216 000,00	19,99	R	LIVA	1,750	10 800,00	3 780,00	0,00	588,53
5047828	N	0,00	A-1	318 750,00	14,99	R	LIVA	1,750	21 250,00	5 578,12	0,00	853,25
5047829	N	0,00	A-1	371 081,25	14,99	R	LIVA	1,750	24 738,75	6 493,92	0,00	993,33
5062738	N	0,00	A-1	739 200,00	20,99	R	LIVA	1,750	35 200,00	12 936,00	0,00	12 285,78
5143261	N	0,00	A-1	2 900 000,00	29,66	R	LIVA	1,500	100 000,00	43 500,00	0,00	13 883,33
5167055	N	0,00	A-1	1 413 684,54	23,00	F		1,640	50 437,62	22 735,94	0,00	5 493,53
61831867	N	0,00	A-1	310 651,34	18,87	F		4,790	10 506,45	14 693,35	0,00	1 797,12
62374825	N	0,00	A-1	25 970,00	0,00	F		5,070	6 452,79	1 195,29	0,00	0,00
72722860	N	0,00	A-1	119 576,09	9,95	F		4,500	10 004,94	5 213,66	0,00	0,00
73675175	N	0,00	A-1	72 500,69	15,78	F		4,530	3 480,46	3 284,28	0,00	0,00
8011509818	N	0,00	A-1	124 110,36	8,27	V		1,000	18 592,95	1 241,10	0,00	0,00
80252956	N	0,00	A-1	36 188,51	6,78	F		2,920	5 605,91	1 056,70	0,00	0,00
8513609	N	0,00	A-1	28 906,10	3,98	F		4,810	6 716,77	1 270,43	0,00	14,82
8518962	N	0,00	A-1	10 416,81	1,42	F		4,520	8 333,32	323,03	0,00	6,41
8520467	N	0,00	A-1	51 827,00	9,39	F		4,830	4 559,11	2 421,49	0,00	221,96
8664912	N	0,00	A-1	88 404,93	6,50	F		3,580	13 469,52	3 164,90	0,00	1 304,09
86957321/18	N	0,00	A-1	60 622,06	12,95	F		4,690	3 877,47	2 843,17	0,00	110,89
8757973	N	0,00	A-1	240 774,83	16,25	F		3,520	10 968,78	8 331,54	0,00	0,00
900003436641	N	0,00	A-1	67 686,00	4,86	R		3,530	21 344,00	2 685,30	0,00	256,06
900003436741	N	0,00	A-1	49 014,00	4,86	R		3,530	15 456,00	1 944,53	0,00	185,42
9024320	N	0,00	A-1	237 600,00	17,99	F		5,010	13 200,00	11 655,77	0,00	1 717,60
90249601	N	0,00	A-1	679 525,00	9,91	F		0,000	88 250,00	0,00	0,00	0,00
9085074	N	0,00	A-1	39 960,03	8,01	F		4,460	4 254,79	1 711,70	0,00	375,99
9654896	N	0,00	A-1	268 788,50	21,53	F		2,610	9 452,14	6 923,37	0,00	1 410,14
9803206	N	0,00	A-1	3 071 990,20	16,99	F		3,040	142 954,57	91 769,11	0,00	0,00
A3308354	N	0,00	A-1	17 470,78	2,14	F		0,000	8 735,22	0,56	0,00	0,00
A3309665	N	0,00	A-1	65 571,50	14,89	R	EURIBOR	0,840	3 798,30	543,38	0,00	0,00
A3309A2T	N	0,00	A-1	277 608,69	16,22	R		0,480	14 956,51	1 311,15	0,00	0,00
A33100A6	N	0,00	A-1	186 122,38	5,99	F		3,650	28 308,08	6 793,47	0,00	672,03
A33100GJ - 9802015	N	0,00	A-1	107 367,36	16,44	V		2,260	5 533,17	2 379,83	0,00	0,00

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
A3311039 - CONSOL. 2	N	0,00	A-1	225 178,14	17,58	F	EURIBOR	4,390	8 761,44	9 742,40	0,00	1 557,06
A3315001 - ASST	N	0,00	A-1	70 198,37	20,95	F		2,410	2 601,16	1 668,40	0,00	67,88
A331714C	N	0,00	A-1	220 833,31	13,18	F	LIVA	0,900	16 666,68	1 931,24	0,00	270,52
A8607110	N	0,00	A-1	11 651,31	2,99	F		3,570	3 746,63	366,17	0,00	0,00
CO1004	N	0,00	A-1	1 078 805,12	15,49	R	EURIBOR	4,660	67 425,32	49 774,83	0,00	0,00
CO7134	N	0,00	A-1	484 622,27	13,95	R	EURIBOR	2,350	28 127,28	8 757,01	0,00	416,66
CO9243	N	0,00	A-1	6 046 788,46	11,00	F		3,090	549 708,04	184 451,21	0,00	41 505,55
D0000096	N	0,00	A-1	144 890,00	4,95	F		4,000	26 450,00	5 906,92	0,00	0,00
LT089163	N	0,00	A-1	720 355,14	16,95	F		5,030	50 171,91	36 837,76	0,00	0,00
LT089225	N	0,00	A-1	221 666,63	19,70	R		1,290	11 666,67	2 899,21	0,00	0,00
MIN283461EUR	N	0,00	B-1	19 896,12	3,24	R	EURIBOR	4,350	8 541,64	739,78	0,00	124,83
MIN285181	N	0,00	A-1	82 333,47	3,99	R	LEP	3,470	17 333,32	2 431,76	0,00	557,61
MIN508435EUR	N	0,00	A-1	34 585,37	5,32	F		4,110	6 028,34	1 329,34	0,00	192,35
MIN511864	N	0,00	A-1	204 660,29	19,08	F		4,990	6 708,26	10 212,55	0,00	9 027,22
MIN513083EUR/0513767	N	0,00	A-1	32 523,25	4,16	F		4,760	7 572,76	1 548,11	0,00	986,40
MIN513831EUR	N	0,00	A-1	25 004,84	3,99	F		5,320	5 773,88	1 330,26	0,00	764,48
MIN518986EUR	N	0,00	A-1	2 812 500,00	18,75	R		0,460	150 000,00	12 678,76	0,00	0,00
MIN519532EUR	N	0,00	A-1	86 248,23	18,16	F		4,450	3 226,51	3 838,05	0,00	3 068,46
MON203646EUR	N	0,00	A-1	25 132,75	8,90	F		5,250	2 608,53	1 319,47	0,00	0,00
MON226549EUR	N	0,00	A-1	33 333,14	0,66	F		4,040	33 333,14	504,99	0,00	0,00
MON240573EUR	N	0,00	A-1	24 844,62	2,08	F		3,910	12 184,15	250,93	0,00	0,00
MON244459EUR	N	0,00	A-1	118 086,71	2,91	F		3,900	57 913,95	4 682,14	0,00	0,00
MON244461EUR	N	0,00	A-1	248 577,86	3,99	F		3,920	79 694,45	9 906,66	0,00	0,00
MON2510015EUR	N	0,00	A-1	32 047,29	2,99	F		5,020	10 163,69	1 608,77	0,00	1 003,96
MON270454EUR	N	0,00	A-1	22 696,04	10,33	F		2,770	1 838,71	609,69	0,00	0,00
MON280981/0300222/01	N	0,00	A-1	46 647,68	9,00	F		3,790	4 433,95	1 691,45	0,00	0,00
MON283464EUR	N	0,00	A-1	9 939,05	0,99	R	LIBOR	2,000	7 913,67	139,90	0,00	10,02
MON501870EUR	N	0,00	A-1	1 025 000,00	10,33	F		1,980	100 000,00	19 552,50	0,00	0,00
MON503072	N	0,00	A-1	9 652,81	8,83	F		3,380	964,84	314,12	0,00	48,12
MON505151EUR	N	0,00	A-1	15 996,68	5,74	F		3,900	2 531,94	587,14	0,00	129,82
MON506220EUR	N	0,00	A-1	23 533,32	10,99	F		2,330	2 066,67	529,69	0,00	81,31
MON506221EUR	N	0,00	A-1	438 969,54	19,99	F		2,960	16 403,14	12 993,48	0,00	12 473,23
MON507082EUR	N	0,00	A-1	71 999,89	7,99	F		4,770	8 999,99	3 434,39	0,00	2 495,90
MON507431EUR/001-2	N	0,00	A-1	65 932,92	4,99	F		3,000	9 342,67	2 829,53	0,00	633,76
MON509840	N	0,00	A-1	72 201,91	9,99	F		4,770	7 220,19	3 444,03	0,00	3 091,02
MON509847	N	0,00	A-1	66 178,51	17,99	F		5,030	2 345,82	3 328,78	0,00	3 201,86

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MON509976EUR	N	0,00	A-1	977 647,29	12,83	F		3,250	76 678,20	30 839,02	0,00	4 798,91
MON510022EUR	N	0,00	A-1	276 665,09	18,08	F		4,520	10 131,67	12 947,93	0,00	11 399,63
MON511141EUR	N	0,00	A-1	1 600 000,04	12,16	F		0,000	133 333,32	12 245,00	0,00	0,00
MON512367EUR/0513055	N	0,00	A-1	52 344,43	10,07	F		5,080	4 146,10	2 659,10	0,00	2 237,64
MON512974EUR001	N	0,00	A-1	4 573,48	1,03	R	TAM	5,140	4 573,48	0,00	0,00	0,00
MON512975EUR001	N	0,00	A-1	12 908,49	3,15	F		5,610	4 070,28	724,17	0,00	411,81
MON512996EUR/0513681	N	0,00	A-1	61 965,44	6,99	F		4,460	7 736,58	2 763,66	0,00	2 008,79
MON512997EUR	N	0,00	A-1	15 264,68	1,99	V		4,410	7 467,69	673,17	0,00	285,60
MON513379EUR	N	0,00	A-1	310 438,79	10,60	F		3,430	24 313,21	10 337,55	0,00	790,58
MON513380	N	0,00	A-1	316 237,27	10,08	F		4,210	41 391,71	13 891,61	0,00	11 425,85
MON513389EUR	N	0,00	A-1	20 000,00	2,20	F		5,320	10 000,00	931,00	0,00	131,52
MON513625	N	0,00	A-1	97 131,55	8,75	F		3,610	9 617,71	3 376,93	0,00	780,97
MON513644EUR	N	0,00	A-1	21 345,94	62,07	R		0,000	8 720,18	0,00	0,00	0,00
MON513843EUR	N	0,00	A-1	9 620,98	3,74	F		4,720	2 402,44	412,00	0,00	0,00
MON513844EUR	N	0,00	A-1	170 702,54	16,24	F		3,700	8 011,35	6 315,99	0,00	0,00
MON514540	N	0,00	A-1	21 626,83	3,24	F		5,070	6 855,50	1 096,48	0,00	559,60
MON514541	N	0,00	A-1	34 726,84	14,91	F		4,910	1 781,75	1 708,56	0,00	130,57
MON514543	N	0,00	A-1	54 430,64	10,24	F		4,430	4 295,14	2 340,58	0,00	549,08
MON517098	N	0,00	A-1	56 067,28	3,99	F		4,760	13 054,76	2 668,80	0,00	164,93
MON519372EUR	N	0,00	A-1	39 878,79	8,07	F		5,250	4 138,98	2 093,64	0,00	1 714,77
MON519444EUR	N	0,00	A-1	185 374,29	9,16	F		5,310	16 598,18	9 843,37	0,00	7 443,45
MON519531	N	0,00	A-1	16 606,47	1,99	F		3,620	8 155,62	601,15	0,00	305,07
MON519533EUR	N	0,00	A-1	38 193,62	11,08	F		2,510	3 054,26	930,06	0,00	144,55
MON520574	N	0,00	A-1	28 273,78	4,07	F		4,810	6 569,97	1 242,67	0,00	171,09
MON520617EUR	N	0,00	A-1	80 725,59	10,82	F		3,530	6 289,73	2 766,96	0,00	430,63
MON524769	N	0,00	A-1	41 611,24	8,91	V		4,790	3 926,17	1 923,35	0,00	0,00
MON526282	N	0,00	A-1	13 511,36	1,49	F		3,500	8 928,80	356,56	0,00	39,65
MON526575	N	0,00	A-1	18 486,65	2,15	F		5,300	9 000,24	802,88	0,00	40,50
MON529343	N	0,00	A-1	3 678,13	6,24	F		3,560	560,69	130,94	0,00	82,92
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		2 430 625,24					239 555,01	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		2 430 625,24					239 555,01	0,00	0,00	0,00
090333701	N	0,00	A-1	605 140,00	12,99	F		0,000	76 600,00	0,00	0,00	0,00
100169502	N	0,00	A-1	424 789,43	12,99	F		0,000	32 676,11	0,00	0,00	0,00
110413004	N	0,00	A-1	113 512,84	11,08	F		0,000	10 319,35	0,00	0,00	0,00
110535602	N	0,00	A-1	286 903,40	11,08	F		0,000	23 908,62	0,00	0,00	0,00
120019303	N	0,00	A-1	220 260,44	13,41	F		0,000	16 943,11	0,00	0,00	0,00
120019304	N	0,00	A-1	69 169,90	8,99	F		0,000	7 685,55	0,00	0,00	0,00
12020060017801	N	0,00	A-1	3 920,00	1,99	F		0,000	1 960,00	0,00	0,00	0,00
120861033	N	0,00	A-1	7 414,10	3,99	F		0,000	1 853,50	0,00	0,00	0,00
120861033 - 86054000	N	0,00	A-1	4 766,16	5,99	F		0,000	794,36	0,00	0,00	0,00
130534401	N	0,00	A-1	167 017,08	13,00	F		0,000	12 847,47	0,00	0,00	0,00
140118001	N	0,00	A-1	467 917,13	14,00	F		0,000	35 993,62	0,00	0,00	0,00
2002045192	N	0,00	A-1	1 410,40	0,99	F		0,000	1 410,40	0,00	0,00	0,00
2005040002	N	0,00	A-1	23 541,96	3,57	F		0,000	7 847,32	0,00	0,00	0,00
2005040032	N	0,00	A-1	34 862,40	3,99	F		0,000	8 715,60	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		52 207 862,48					4 549 035,48	1 413 793,46	0,00	267 639,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN283461EUR	DEXIA (EMPRUNT)	114 336,76	19 896,12	1	21,00				0,00		4,350	739,78	0,00	0,04
TOTAL (B)		114 336,76	19 896,12						0,00			739,78	0,00	0,04
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		114 336,76	19 896,12						0,00			739,78	0,00	0,04

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	247	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,06	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	52 187 966,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	19 896,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAIN	30	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	
L	agencements, aménagements de batiments	15	
L	agencements, aménagements de batiments	30	
L	AUTRE	5	
L	AUTRE	15	
L	AUTRE	30	
L	AUTRE	40	
L	AUTRE	60	
L	Autres	5	
L	Autres	10	
L	Autres	30	
L	Autres	40	
L	Autres	60	
L	Autres constructions	10	
L	Autres constructions	12	
L	Autres constructions	20	
L	Autres constructions	40	
L	Autres constructions	50	
L	Autres constructions	60	
L	BATIMENTS	30	
L	BATIMENTS	40	
L	Bâtiments	10	
L	Bâtiments	15	
L	Bâtiments	20	
L	Bâtiments	40	
L	Bâtiments	50	
L	CANALISATIONS	40	
L	Frais d'étude	5	
L	Frais d'étude	20	
L	Frais d'étude	40	
L	Logiciels	2	
L	Logiciels	5	
L	Matériel industriel (autre)	5	
L	Matériel industriel (autre)	10	
L	Matériel industriel (autre)	30	
L	Matériel industriel (coupe tube , fusée)	7	
L	matériel Industriel (tondeuse, Débroussailleuse)	5	
L	Matériel spécifique d'exploitation-Service d'asst	5	
L	Matériel spécifique d'exploitation-Service d'asst	40	
L	Matériels d'exploitation	10	
L	Matériels d'exploitation	15	
L	matériels de bureau informatique	4	
L	matériels de bureau informatique	10	
L	matériels de bureau téléphonie	5	



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériels électroniques	5	
L	Matériels informatiques	2	
L	MATERIELS SPECIFIQUES	10	
L	MATERIELS SPECIFIQUES	40	
L	Mobilier	10	
L	Mobilier de bureau	10	
L	RESEAU	15	
L	RESEAU	50	
L	RESEAU	50	
L	RESEAUX	30	
L	RESEAUX	50	
L	Terrains et gisements	30	
L	véhicules	5	
L	véhicules	8	
L	véhicules	8	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	214 000,00		43 033,41	257 033,41	207 500,00	49 533,41
Provision pour créances de plus de 48 mois	214 000,00	20/06/2007	43 033,41	257 033,41	207 500,00	49 533,41
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	214 000,00		43 033,41	257 033,41	207 500,00	49 533,41

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Dépréciations des comptes de clients	Provision pour créances de plus de 48 mois	257 033,41	3	43 033,41	0,00	214 000,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 713 000,00	I 7 713 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 860 000,00	4 860 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 620 000,00	4 620 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	240 000,00	240 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 853 000,00	2 853 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 840 000,00	2 840 000,00
020	Dépenses imprévues	13 000,00	13 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 713 000,00	0,00	0,00	7 713 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 509 671,00	III 11 509 671,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		11 509 671,00	11 509 671,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	90 000,00	90 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	58 000,00	58 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 000,00	4 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 500,00	1 500,00
281311	Bâtiments d'exploitation	340 000,00	340 000,00
281315	Bâtiments administratifs	3 000,00	3 000,00
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	8 000,00	8 000,00
28138	Aménagement Autres constructions	500,00	500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	700,00	700,00
281532	Réseaux d'assainissement	4 100 000,00	4 100 000,00
28154	Matériel industriel	30 000,00	30 000,00
281562	Service d'assainissement	140 000,00	140 000,00
28157	Aménagement matériel industriel	50 000,00	50 000,00
281721	Terrains nus (mise à disposition)	13 000,00	13 000,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	7 000,00	7 000,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	250 000,00	250 000,00
281738	Autres constructions (mise à dispo)	150 000,00	150 000,00
281751	Installat° complexes spécialisées (mad)	200,00	200,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	330 000,00	330 000,00
281755	Outillage industriel (mise à disposit°)	35 000,00	35 000,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	3 610 771,00	3 610 771,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	215 000,00	215 000,00
281788	Autres immos corpo (mise à disposition)	25 000,00	25 000,00
28181	Installations générales, agencements	3 000,00	3 000,00
28182	Matériel de transport	140 000,00	140 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	30 000,00
28184	Mobilier	10 000,00	10 000,00
28188	Autres	1 500,00	1 500,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 863 500,00	1 863 500,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	11 509 671,00	0,00	0,00	0,00	11 509 671,00

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	
Ressources propres disponibles	IV	11 509 671,00
Solde	V = IV - II (6)	3 796 671,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	6 391 300,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	6 391 300,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	23 421 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	27,29

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
19180-Aménagt Chatel	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	30 000,00	90 000,00
990	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	523 300,00	1 828 755,28	147 944,72
990-Trx Invt 2020	11 807 900,00	0,00	11 807 900,00	0,00	8 807 900,00	3 000 000,00
990-Tt sables Chatel	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	0,00	750 000,00	800 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		84,00	0,00	84,00	63,00	1,00	64,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	14,00	0,00	14,00	13,00	0,00	13,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	12,00	0,00	12,00	9,00	0,00	9,00
AGENT DE MAITRISE	C	24,00	0,00	24,00	20,00	0,00	20,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
INGENIEUR	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN	B	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	6,00	0,00	6,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		85,00	0,00	85,00	64,00	1,00	65,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST - BP - 2020

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le  05/02/2020

ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_03-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	TECH		0.00	3-2	
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		0.00	3-a°	
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASSAINISSEMENT
 BP 2020

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant de la subvention
6238	Participation à des rencontres sportives	Valorisation sur des supports de communication et participation des agents	Marathon Poitiers-Futuroscope	Association	1 200 €
6238	Participation à des rencontres sportives		Défi Inter-entreprises	Association	1 650 €
6238	Participation à des rencontres sportives		Les Olympiades de Vivonne	Association	
6238	Participation à des rencontres sportives		Tour de la Vienne	Association	
6238	Participation à des rencontres sportives		X'pédition du Sud Vienne	Association	
				TOTAL	2 850 €

**EAUX DE VIENNE -SIVEER- ASST
BP 2020**

IV - ANNEXES

IV

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
ADHERE LA COMMUNE
- ETAT DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS**

C3

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
SPANC	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	01/01/2010	11/12/2009		ANC	X

Service Assainissement Non Collectif

Dépenses

Recettes

011	Charges à caractère général	45 680,00		70	Controles nelles installations+ existant	495 000,00
012	Charges de personnel	260 000,00		70	Diagnostic vente	122 400,00
65	Reversement subvention AELB	975 000,00		74	Subvention réhabilitation	459 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00		74	Subvention DPT+AELB	212 480,00
68	Dotations aux amortissements	6 700,00				
Total		1 288 880,00			Total	1 288 880,00

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d'«Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Nombre de droits de vote : 242

Délibération n°4

Objet : Mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Etaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD,

Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SERGENT, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSERONT, Guy PIAT, Serge BIANOR, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAUT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAUT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHAISSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales, la procédure des Autorisations de Programme - Crédits de Paiement (AP - CP) a pour objet de limiter les inscriptions faites au budget aux seuls crédits qui concernent l'exercice.

L'Autorisation de Programme représente le montant maximum des crédits ouverts pouvant être engagés au titre des dépenses considérées.

Pour l'exécution de ces dépenses, la consommation des crédits se réfère aux Crédits de Paiement ouverts pour l'exercice.

L'équilibre des budgets 2020 s'apprécie par rapport aux seuls Crédits de Paiement.

1) Création de nouvelles Autorisations de Programme 2020

A l'occasion du vote des budgets primitifs 2020, il vous est proposé de voter la création des nouvelles AP suivantes :

- Sur le budget eau potable

Orthophotographie - Plan Corps de Rue Simplifié		
Montant de l'AP : 200 000 € sur 2 ans		
Crédits de paiements	2020	2021
	100 000 €	100 000 €

Aménagement Agence de Châtelleraut		
Montant de l'AP : 280 000 € sur 2 ans		
Crédits de paiements	2020	2021
	70 000 €	210 000 €

Travaux des comités locaux - Programme 2020			
Montant de l'AP : 15 782 000 € sur 3 ans			
Crédits de paiements	2020	2021	2022
	5 000 000 €	6 000 000 €	4 782 000 €

Sécurisation SIAEP Nord-Est Charente		
Montant de l'AP : 2 100 000 € sur 2 ans		
Crédits de paiements	2020	2021
	600 000 €	1 500 000 €

- Sur le budget assainissement :

Aménagement Agence de Châtelleraut		
Montant de l'AP : 120 000 € sur 2 ans		
Crédits de paiements	2020	2021
	30 000 €	90 000 €

Traitement des sables à Châtelleraut		
Montant de l'AP : 1 550 000 € sur 2 ans		
Crédits de paiements	2020	2021
	750 000 €	800 000 €

Travaux des comités locaux - Programme 2020

Montant de l'AP : 11 807 900 € sur 3 ans

Crédits de paiements	2020	2021	2022
	8 807 900 €	3 000 000 €	-

2) Révision des Autorisations de Programme

A l'occasion du vote du budget primitif 2020, il vous est proposé de voter la révision des AP suivantes:

- Sur le budget eau potable

CL SIVA SUD - PROG 2017 - Construction usine de production eau potable Preuilly

Montant de l'AP : 4 000 000 € sur 4 ans

Crédits de paiements	2017	2018	2019	2020
	-	234 773,12 €	1 511 063,49 €	2 254 163,39 €

Acquisitions foncières dans le cadre du programme Re-Sources

Montant de l'AP : 1 500 000 € sur 5 ans

Crédits de paiements	2017	2018	2019	2020	2021
	-	-	1 138 002,68 €	361 997,32 €	-

Travaux des comités locaux - Programme 2018

Montant de l'AP : 11 353 977,14 € sur 3 ans

Crédits de paiements	2018	2019	2020
	2 592 219 €	6 726 758,14 €	2 035 000 €

Travaux des comités locaux - Programme 2019

Montant de l'AP : 13 950 000 € sur 3 ans

Crédits de paiements	2019	2020	2021
	4 027 750,35 €	6 540 357,25 €	3 381 892,40 €

Usines de traitement et interconnexions (2019-2022)

Montant de l'AP : 6 000 000 € sur 4 ans

Crédits de paiements	2019	2020	2021	2022
	-	1 188 000 €	3 400 000 €	1 412 000 €

- Sur le budget assainissement :

CL SIVA SUD PROG 2017 - Commune Nieul-l'Espoir - STEP du Bourg

Montant de l'AP : 2 500 000 € sur 4 ans

Crédits de paiements	2017	2018	2019	2020
	-	523 300 €	1 828 755,28 €	147 944,72 €

3) Clôture des Autorisations de Programme caduques

- **Sur le budget eau potable:**

Il convient de clore des autorisations de programme antérieurement votées et devenues sans objet :

- ❖ L'opération n° 196 "Travaux du siège"
- ❖ L'opération n° 197-1 "Center parcs"
- ❖ L'opération n° 211 "Informatique"

- **Sur le budget assainissement:**

- ❖ L'opération n° 196 "Travaux du siège"
- ❖ L'opération n° 211 "Informatique"

Le Président propose au Comité syndical d'approuver, conformément aux échéanciers de crédits de paiements ci-dessus définis :

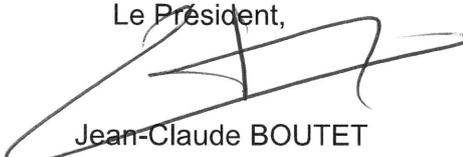
- la création des nouvelles Autorisations de Programme 2020 ;
- la révision des Autorisations de Programme existantes ;
- la clôture des Autorisations de Programme devenues sans objet.

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
242	30	208	4

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, approuve la mise jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement figurant ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,


Jean-Claude BOUTET



Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_04-DE

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d'«Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Nombre de droits de vote : 242

Délibération n°5

Objet : Constitution de provisions pour risques, litiges et contentieux

Etaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD,

Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain RIGAUD, Claude SERGENT, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSERONT, Guy PIAT, Serge BIANOR, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAUT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOUARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGIER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAUT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHASSIEU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtelleraut et de la communauté d'agglomération Grand Châtelleraut, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtelleraut.



Vu l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales,

L'instruction comptable M49 prévoit l'inscription obligatoire de provisions destinées à couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Parmi ces provisions réglementées, le syndicat Eaux de Vienne-Siveer doit notamment constituer des provisions pour risques contentieux, destinées à couvrir la sortie de ressources probables résultant de litiges en cours.

Le montant des provisions est estimé par le service à hauteur de 100% du risque financier encouru. Il correspond aux charges (dommages et intérêts, indemnités, et frais de justice) qui pourraient résulter de contentieux en cours, et qui ne feraient pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'un contrat d'assurance souscrit par le Syndicat.

Ces sommes seraient provisionnées dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre le syndicat et ajustées annuellement en fonction des résultats des instances et procédures en cours.

Elles seront soldées lorsque le jugement sera devenu définitif (épuisement des voies de recours).

Suivant ce principe, à l'occasion du vote du Budget Primitif 2020, il vous est proposé de constituer par principe, les provisions pour risque contentieux suivantes :

Sur le budget eau : 150 000,00 €

Sur le budget assainissement : 6 500,00 €

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
242	16	222	4

Après avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- de constituer à l'occasion des votes des budgets primitifs 2020 de l'eau et de l'assainissement, des provisions pour litiges et risques contentieux, dans les conditions exposées ci-dessus ;
- de revoir annuellement les montants ainsi provisionnés, en fonction des résultats des instances et procédures en cours.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

Publié le 05.02.2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_05-DE

**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

L'an deux-mille-vingt, le vingt-deux janvier, à partir de 9h14, les membres du Comité syndical d'«Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis à l'espace conférence du Crédit Agricole Touraine Poitou à POITIERS (86000), sur convocation du Président, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 15/01/2020

Nombre de délégués en fonction : 400

Nombre de délégués présents : 229

Nombre de délégués ayant donné un pouvoir : 13

Nombre de droits de vote : 242

Délibération n°6

Objet : Mise à jour de l'annexe 1 des statuts - compétences par adhérent

Etaient présents :

Le Président : Monsieur Jean-Claude BOUTET

Les délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer :

Mesdames et Messieurs : Christelle ABREU (x2), Serge BEGOIN (x2), Gérard BILLY, Jean BLANCHARD (x2), André BOBIN (x2), Gérard BODIN (x2), Marie-Hélène BOMPAS (x2), Christian BOUFFARD (x2), Patrick CHARRIER (x2), Ernest COLIN (x2), Jacques COMPAIN (x2), Claude DAVIAUD (x2), Bertrand de LAITRE (x2), Bernard DENIS (x2), Jean-Michel FAROUX (x2) parti à 11h, Serge GAUVIN (x2), Bernard GERMANEAU (x2), Kleber GIRARD, Pierre GOURMELON (x2), Alain GUILLON (x2), Alain GUILLOT (x2), Françoise JEANVOINE (x2), Jacques LEPINE (x2), Patrick MOISY (x2), Jacques PACREAU (x2), Laurent PAPUCHON (x2), Jean-Marie ROUSSE (x2), Sylviane SOUBRY (x2), Christophe SOUCHAUD (x2), Emmanuel SOULAS (x2), Nathalie TABUTEAU (x2), Jean-Charles VARESCON (x2), Alexis MAINFROID (x2), Hubert de LASSAT (x2), Christelle ROBUCHON (x2), Bernard AYRAULT (x2), Christian BOISSEAU (x2), Gilles BOUILLAULT (x2), Jean-François BOURSERONDE (x2), Bernard BUJON (x2), Gérard COLAS (x2), Joël DORET, Dominique GARNIER (x2), Alain GAUDINEAU (x2), Anne GRATADOU (x2), Rémi GUICHARD (x2), Michel MALLET (x2), Joël METIVIER (x2), Jean-Paul MOINE (x2), Philippe PATEY (x2), Dominique PIERRE (x2) parti à 11h, Séverine SAINT-PE (x2) partie à 11h, Yohann BEYNEY, Gérard SIMON (x2), Patrick TROUVE (x2), Eric DABADIE (x2), Claude TEXIER (x2), Jean-Claude AUBINEAU, Michel AUCHER, Alain BOURREAU, Christophe CHAINEAU, Pierre CHAUVIN, Philippe DELAVault, Marylène FLEURIAU, Alain FRADIN, Jean-Paul FULNEAU, Claude GODILLON, Jean-Claude GRIGNON, Jacky GUIGNARD, Christian GUITTON, Jean-Pierre JAGER, Roland LÉBOUCHER, Micheline LETAINTURIER, Jean MALECOT, Bernard MICHAUD, Serge MOINE, Richer POUET, Cyrille RANCHER, Edouard RENAUD, Christian RENAULT, Alain

RIGAUD, Claude SERGENT, Michel SERVAIN, Jacques VARENNES, Jacques VIVIER, Marc TISSERONT, Guy PIAT, Serge BIANOR, Bernard BLANCHARD, Jean-Claude BOUTET, Michel CHARRON, Christian BLANDIN de CHALAIN, Françoise DEBIN, Patrice DEMUTH, Dominique ELOY, Robert FERRES, Hervé GARCIA, Christian GIRARD, Gilles MULTEAU, Gérard NOIRAULT, François PALAU, Damien PLATEAU, Fredy POIRIER, Jacky SZUNIEWIEZ, Claude VALLEE, Marcel BELL, Alain KITZIS, Guy JEAUD, Jean-Claude ARRIVE, Evelyne AZIHARI, Pierre BARAUDON, Jean-Paul BARBOT, Alain BARBOTIN, Roger BERTHELOT, Jean-Claude BONNET, Antoine BRAGUIER, Jean-Marie BRUNEAU, Louis CLAVE, Philippe DJERBIR, Jannick DUBOIS, Jean FAVRE, Gérard FRAMERY, Dominique GAUTHIER, Jacky GAUTHIER, Annick GRATEAU, Michel HAMOIR, Jean-Pierre LARDEAU, Pierre LOURY, James MALAGU, René MERCIER, Alain PROUST, Xavier ROBIN, Claude ROUILLARD, Franck ROY, Jacky ROY, Jacques SABOURIN, Thierry TRIPHOSE, Nicolle VALLETTE, Alain VAUCELLE, Christian CHAPLAIN, Jean-Marie COURTOIS, Bernard DELHOMME, Michel GODET, Patrick MAILLOU, Rémy MARCHADIER, Françoise MICAULT, Cyril MONGOURD, Francis MORILLON, Maurice RAMBLIERE, Jean-Paul REIX, Chantal RENOARD, Gérard SARDET, Maurice GREMILLON, Alain COCQUEMAS, Patrick MERCIER, Alain THOREAU, Evelyne SANSQUIER, François AUDOUX, Jean-Pierre BERNARD, Rémy BERNARDIN, Jean-Claude BIARNAIS, François BOCK, Alain CHOCARNE, Josette COLAS, Rémy COOPMAN, Mickaël ECALE, Armand GEFFROY, Roland LATU, Claude MESRINE, Bernard PORCHET, André RIGNAULT, Jean SAUMUR, Roland THEVENET, Alain VILLEGER, Bernadette PORTEJOIE, Dany MERIGEALT.

Délégués du comité syndical d'Eaux de Vienne–Siveer ayant donné un pouvoir :

Yves BOULOUX a donné pouvoir à Patrice BOUTELOUP (x2), Yvon GIRAUD a donné pouvoir à Alain GUILLOT(x2), Joachim GANACHAUD a donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSE, Eric MARTIN a donné pouvoir à Philippe PATEY (x2), Dominique HAUTE a donné pouvoir à Jean-Claude GRIGNON, Dominique CADU a donné pouvoir à Gérard NOIRAULT, Roger BERTHELOT a donné pouvoir à Philippe DJERBIR, Claude MARCHAISSEAU a donné pouvoir à Jean-Claude ARRIVE, Daniel TREMBLAIS a donné pouvoir à Thierry TRIPHOSE, Gilbert JALADEAU a donné pouvoir à Bernadette PORTEJOIE.

Assistaient également à la réunion : Jean-Paul LEMONNIER, Marylène BOURDILLA, Antoinette LEBFEVRE, Jacques GUINAULT, Joël CHEBASSIER, Stéphane DEPONT, Directeur de l'eau et de l'assainissement de Grand Poitiers, Olivier GRUEL, chargé d'interventions eau et assainissement pour le département de la Vienne à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Sophie BAGAGEM, responsable du service actions départementales eau et assainissement à la délégation régionale de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Marie-José LAURENCE, Trésorière de Poitiers, Dominique PIERRE, représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne, Grégory BOSSART, Directeur Général Adjoint des Infrastructures Superstructures de la ville de Châtellerauld et de la communauté d'agglomération Grand Châtellerauld, Pascale RAYNAUD, responsable du service urbanisme de la ville de Châtellerauld.



Vu l'article L.5212-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi "NotRe"),

Vu l'article 3 des statuts du syndicat mixte Eaux de Vienne-Siveer approuvés par délibération n°14 du Comité syndical du 30 juin 2016,

Vu la délibération N°7 du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer du 20 décembre 2017 relative à la mise à jour de l'annexe n°1 des statuts,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°201-D2/B1-001 en date du 12 mars 2019 portant actualisation de la liste des membres du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2019-D2/B1-026 en date du 13 décembre 2019 portant adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer à compter du 1^{er} janvier 2020,

Le Président rappelle que la liste des communes et EPCI membres figure en annexe 1 des statuts du Syndicat, qui ont été approuvés lors de la réunion du Comité syndical du 30 juin 2017. Cette annexe comporte la liste des compétences transférées par adhérent.

Sa dernière mise à jour date de l'assemblée générale du 13 décembre 2017.

Depuis lors:

- les communes de Montmorillon et de Jouhet ont décidé d'adhérer au Syndicat et de lui transférer les compétences Eau et Assainissement, par délibérations concordantes en date du 12 juin 2019 (Montmorillon), du 3 juin 2019 (Jouhet) et du 19 juin 2019 (Eaux de Vienne-Siveer), ces adhésions ayant été entérinées par la majorité des autres adhérents, puis par arrêté interpréfectoral du n°2019-D2/B1-026 en date du 13 décembre 2019.
- en application de la loi NotRe, les compétences Eau et Assainissement ont été transférées aux Établissements publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI) à compter du 1er janvier 2020, sauf expression d'une minorité de blocage (loi du 3 août 2018). Dans la Vienne, le transfert de la compétence Assainissement a ainsi été repoussé jusqu'à 2026 sur deux territoires communautaires : Vienne et Gartempe et Haut Poitou.
- Par le mécanisme de représentation-substitution, les Communautés de communes qui n'étaient pas encore adhérentes d'Eaux de Vienne-Siveer (et dont les communes l'étaient) le sont devenues. Les sept EPCI à fiscalité propre de la Vienne seront donc tous adhérents au 1er janvier 2020.
- Une minorité de blocage s'est exprimée sur le territoire de la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin pour les compétences Eau et Assainissement : la commune de Tilly reste donc adhérente du Syndicat pour la compétence Eau.

Aussi, il convient de mettre à jour la liste des compétences transférées par adhérent, à la date du 1^{er} janvier 2020, telle que figurant en annexe.

Nombre de votants	Suffrages exprimés		
	Nombre d'abstention	Vote Pour	Vote Contre
242	27	209	6

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver la mise à jour de l'annexe 1 des statuts à la date du 1^{er} janvier 2020,
- d'adopter par conséquent la liste figurant en annexe de la présente délibération et de dire qu'elle sera annexée aux statuts du Syndicat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Jean-Claude BOUTET



Publié le 05.02.2020

**Annexe n°1 des statuts portant sur
 les compétences par collectivité adhérente à Eaux de Vienne-Siveer au 1er janvier 2020**

Collectivités adhérentes	Compétences transférées
EPCI à fiscalité propre :	
Communauté de communes Chinon Vienne & Loire	Eau (territoire de Marçay-37)
Communauté urbaine Grand Poitiers	Eau et Assainissement (sauf territoire GP13)
Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Haut-Poitou	Eau
Communauté de communes du Civraisien en Poitou	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Pays Loudunais	Eau et Assainissement
Communauté de communes du Thouarsais	Eau (territoire de Marnes-79)
Communauté de communes des Vallées du Clain	Eau et Assainissement
Communauté de communes Vienne & Gartempe	Eau
Communes	
Communes du territoire du Haut-Poitou :	
Amberre	Assainissement collectif (transfert partiel)
Avanton	Assainissement (intégralité)
Ayron	Assainissement (intégralité)
Boivre-la-Vallée (commune nouvelle née de la fusion des communes de Lavausseau, Benassay, la Chapelle-Montreuil et Montreuil-Bonnin)	Assainissement (intégralité)
Chalandray	Assainissement (intégralité)
Champigny-en-Rochereau	Assainissement (intégralité)
Cherves	ANC + AC (transfert partiel)
Chiré-en-Montreuil	Assainissement (intégralité)
Cissé	Assainissement (ANC+AC partiellement)
Cuhon	ANC
Frozes	Assainissement (intégralité)
Latillé	Assainissement (intégralité)
Maillé	Assainissement (intégralité)
Maisonneuve	ANC
Massognes	ANC
Mirebeau	Assainissement (intégralité)
Neuville-de-Poitou	ANC + AC (transfert partiel)
Quincay	Assainissement (intégralité)
Saint-Martin-la-Pallu : - Blaslay	- (pas de transfert)

- Charrais - Cheneche - Varennes - Vendeuve-du-Poitou	- ANC + AC (transfert partiel) - ANC - Assainissement collectif - AC + convention pour l'ANC
Thurageau	Assainissement collectif
Vouillé	Assainissement (intégralité)
Yversay	AC (transfert partiel) + ANC
Communes du territoire de Vienne & Gartempe :	
Adriers	ANC + convention pour l'AC
Antigny	Assainissement (intégralité)
Availles-Limouzine	Assainissement (intégralité)
Béthines	ANC
Bouresse	Assainissement (intégralité)
Bourg-Archambault	Assainissement (intégralité)
Brigueil-le-Chantre	ANC + AC (transfert partiel)
Coulonges	ANC
Fleix	Assainissement (intégralité)
Goux	Assainissement (intégralité)
Haims	Assainissement (intégralité)
Jouhet	Assainissement (intégralité)
Journet	Assainissement (intégralité)
La Bussière	Assainissement (intégralité)
La Trimouille	Assainissement (intégralité)
La Chapelle-Viviers	Assainissement (intégralité)
Lathus-Saint-Rémy	Assainissement (intégralité)
Lauthiers	ANC
Leignes-sur-Fontaine	Assainissement (intégralité)
Lhonnaizé	Assainissement (intégralité)
Liglet	Assainissement (intégralité)
L'Isle-Jourdain	Assainissement (intégralité)
Luchapt	Assainissement (intégralité)
Lussac-Les-Châteaux	Assainissement (intégralité)
Mauprévoir	Assainissement (intégralité)
Mazerolles	Assainissement (intégralité)
Montmorillon	Assainissement (intégralité)
Moussac-sur-Vienne	Assainissement (intégralité)
Moulistmes	Assainissement (intégralité)
Nalliers	Assainissement (intégralité)

Paizay-le-Sec	Assainissement (intégralité)
Persac	Assainissement (intégralité)
Pindray	Assainissement (intégralité)
Plaisance	ANC
Pressac	Assainissement (intégralité)
Queaux	Assainissement (intégralité)
Saint-Germain	ANC
Saint-Léomer	Assainissement (intégralité)
Saint-Martin l'Ars	ANC + AC (transfert partiel)
Saint-Savin	Assainissement (intégralité)
Saulgé	Assainissement (intégralité)
Sillars	Assainissement (intégralité)
Saint-Laurent-de-Jourdes	Assainissement (intégralité)
Saint-Pierre-de-Maillé	Assainissement collectif
Thollet	ANC
Usson-du-Poitou	Assainissement (intégralité)
Valdivienne	Assainissement (intégralité)
Verrières	Assainissement (intégralité)
le Vigeant	Assainissement (intégralité)
Villemort	ANC
Tilly (36)	Eau

ANC : Assainissement non-collectif

AC: Assainissement collectif

transfert partiel : Eaux de Vienne-Siveer n'exerce une partie de la compétence

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le



ID : 086-200049104-20200122-DG_20200122_06-DE